

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 134 deuxième trimestre 2016

SOMMAIRE

Sommaire.	57
- La nécropole des premiers Condé et ses rapports avec le protestantisme par Paul LIENHARDT	58
- Familles Briens de La Rochelle par Denis VATINEL	68
- Correspondance du sieur de La Joubretière (première partie) par Jean-Luc TULOT	78
- La guerre de 1914-1918 de Lucien Ginane (première partie) par Jean-Claude LACROIX.	87

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires
Dépôt légal : juin 2016
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

LA NÉCROPOLE DES PREMIERS PRINCES DE CONDÉ ET SES RAPPORTS AVEC LE PROTESTANTISME

La nécropole des premiers princes de Condé dans l'église de Vallery et ses rapports avec l'histoire du protestantisme français sont l'objet de notre étude.

Le titre de Condé provient de la seigneurie de Condé par la grand-mère paternelle de Louis de Bourbon, Marie de Luxembourg, héritière de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et remonte à une possession des sires d'Avesnes. Louis de Bourbon, cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme prit le titre de prince de Condé à l'époque où il s'installa au château de Condé-en-Brie. Il prit ce titre vers 1558, fondant ainsi la maison de Bourbon-Condé.

Louis de Bourbon, premier prince de Condé était un oncle paternel d'Henri de Navarre, le futur roi Henri IV, puisqu'Antoine de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, était son frère aîné. La lignée des Bourbon, princes du sang, remonte en ligne directe à Robert de Clermont, fils cadet de Saint-Louis. Ils héritèrent du trône de France à l'extinction des Valois, de par la loi salique.

C'est sa grand-mère, Marie de Luxembourg et son oncle, devenu son tuteur à la mort de son père, le cardinal Louis de Bourbon-Vendôme archevêque de Sens qui avaient entrepris la transformation du château de Condé-en-Brie dans le style Renaissance. C'est d'eux qu'il reçut l'héritage provenant des Coucy, le comté de Soissons, la vicomté de Meaux et les seigneuries de Condé-en-Brie et de la Ferté-sous-Jouarre. Sa marraine était Marguerite de Navarre, la brillante soeur du roi François Ier, protectrice des humanistes et favorable à la Réforme de l'Eglise.

Louis était petit de taille mais lesté et endurant, courageux jusqu'à la témérité au métier des armes. Il était séduisant, d'esprit ouvert, enjoué et très sensible aux charmes du beau sexe, mais piètre diplomate. Il épouse en 1551, la vertueuse et belle Eléonore de Roye, dont la grand-mère maternelle Louise de Montmorency, soeur du connétable Anne de Montmorency, remariée au maréchal de Châtillon-Coligny fera de ses trois fils Coligny, les oncles par alliance du prince de Condé.

Le jeune couple, assez peu fortuné pour un prince du sang, s'installa à la Ferté-sous-Jouarre où naîtra leur fils aîné Henri, en 1552, puis à Condé-en-Brie dont le château venait d'être rénové.

Louis de Bourbon s'engagea dès l'âge de dix-huit ans dans la carrière des armes et se distingua en Italie, prit part à la conquête des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) en 1552, et combattit en Hainaut et en Artois, puis de nouveau en Italie. Il est déçu de ne pas recevoir la juste récompense de ses services, le gouvernement de la Picardie lui est refusé par le roi Henri II qui ne le nomma que colonel de l'infanterie par delà les monts.

Après la mort accidentelle du roi Henri II blessé mortellement dans un tournoi en juin 1559, l'influence des Guise devint prépondérante auprès du jeune roi François II et Louis de Condé s'engagea avec fougue dans le parti protestant. Il considérait cette situation insultante pour les princes du sang et dangereuse pour le pays, mais il ne faut pas oublier qu'en même temps la motivation religieuse le plaçait naturellement dans ce parti et que la défense des persécutés fut toujours la principale cause du parti huguenot.

Compromis dans la conjuration d'Amboise en 1560, il fut condamné à mort, mais fut sauvé par la mort de François II à Orléans. Catherine de Médicis, la veuve du roi Henri II, devint la régente du jeune roi Charles IX. Elle donna à Condé le gouvernement de la Picardie, inaugurant ainsi sa politique de compromis. Catherine de Médicis promulgua l'édit de janvier 1562, le premier accordant un droit d'exercice du culte aux réformés. Mais le duc de Guise, par le massacre de Wassy en Champagne, déclencha une flambée de tueries contre les réformés dans plusieurs villes à travers tout le royaume.

La défection de son frère aîné, Antoine de Bourbon, plaça Louis au premier rang dans le parti huguenot. La régente misait sur lui pour contrebalancer le triumvirat (François de Guise, Anne de Montmorency et le maréchal de Saint-André), mais ces derniers ramenèrent la reine-mère et le jeune roi de Fontainebleau à Paris. Condé manquera là une occasion qui ne se représentera plus, la reine avait même tenté en passant à Melun, de s'échapper avec le roi pour se mettre sous la protection de Condé, c'était le 26 mars 1562.

Condé répliqua par une prise d'armes à Meaux, et réussit à s'emparer d'Orléans d'où il menaça Paris. Tout cela aboutit à la première bataille des guerres pour faits de religion à Dreux, l'une des plus meurtrières, le 19 décembre 1562. Le maréchal de Saint-André fut tué, le connétable de Montmorency fut fait prisonnier par les huguenots et le prince de Condé par François de Guise qui le traita avec courtoisie en l'invitant à sa table et partageant le même lit. Coligny réussit à organiser le repli en bon ordre.

L'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré sauva Orléans tenue par les huguenots.

Catherine de Médicis négocia avec Condé la paix d'Amboise signée le 12 mars 1565, désavantageuse pour les huguenots, au grand mécontentement de l'amiral de Coligny.

Condé succomba aux flatteries de la reine-mère qui tenta de l'écartier de sa religion. Il tomba dans le piège d'une courtisane commanditée par la reine, Isabelle de Limeuil, une La Tour d'Auvergne, comme la mère de Catherine de Médicis. Elle espérait ainsi ramener le prince dans la religion catholique par mariage, car Eléonore de Roye était mourante.

Mais l'orgueil du prince fut blessé quand il apprit qu'Isabelle l'avait séduit sur ordre de la reine. Pris de remords, il assista son épouse dans ses derniers jours à Condé. Et la reine Catherine de Médicis favorisa alors une nouvelle liaison avec la veuve du maréchal de Saint-André, Marguerite de Lustrac, qui devint follement amoureuse du prince et lui fit don de son château de Vallery.

Condé avait accepté la maîtresse et il a gardé le château, mais cette liaison ne durera pas et Louis de Condé reprit sa place dans le parti huguenot en se remariant le 8 novembre 1565 avec une huguenote, Françoise d'Orléans-Longueville, fille de Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, douairière de Blandy-en-Brie. Françoise descendait par son père François d'Orléans-Longueville, marquis de Rothelin, de Jean de Dunois, dit le bâtard d'Orléans, compagnon de Jeanne d'Arc. C'est par ce mariage que la seigneurie de Noyers en Bourgogne revint à Condé.¹ C'est là que se tint la conférence avec les Coligny, l'été 1568 où ils décidèrent de se replier sur La Rochelle, ayant perdu toute confiance en Catherine de Médicis.

Louis de Bourbon premier prince de Condé succomba au combat à la bataille de Jarnac. Ayant refusé de se replier, il tomba avec son cheval tué sous lui et dut se rendre. Le duc d'Anjou (futur roi Henri III) le vit tomber et son capitaine des gardes suisses, du nom de Montesquiou se précipita vers le prisonnier et lui cassa la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. C'était le 3 mai 1569. Le corps du prince fut transporté sur un âne par dérision et ramené à Jarnac.

¹ Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orléans-Longueville, mère de Léonor et de Françoise d'Orléans-Longueville, douairière du château de Blandy-en-Brie, était connue sous l'obscur titre de marquise de Rothelin.

Ce titre lui vient de son époux, qui, n'étant pas l'aîné, n'avait pas droit au titre de duc. Leur fils hérita du titre au décès d'un cousin, et devint ainsi comte souverain de Neuchâtel en Suisse, dont Jacqueline exerça la régence pendant la minorité de son fils.

La belle-mère de Jacqueline de Rohan était Jeanne de Hochberg, unique héritière de Philippe de Hochberg, margrave de Bade. L'héritage badois lui échappa. Rothelin est une ruine féodale (Rötteln en allemand) dominant Lörrach au nord de Bâle. Mais elle apporta dans sa corbeille de mariée les possessions bourguignonnes de Philippe de Hochberg, dont les seigneuries d'Epoisses et de Noyers sur Serain ainsi que le comté souverain de Neuchâtel en Suisse.

Jacqueline de Rohan devint huguenote au contact de Guillaume Farel. Retirée dans son château de Blandy-en-Brie (aujourd'hui Blandy-les-Tours, près de Vaux-le-Vicomte), elle en fit un asile pour les persécutés (lettre de Calvin d'avril 1563 lui rendant hommage).

Sa tombe subsiste aujourd'hui au cimetière de Blandy-les-Tours, surmontée d'une stèle érigée par le duc d'Aumaleen 1854 à la "belle-mère du prince de Condé".

Voir mon article *Blandy-les-Tours dans l'histoire du protestantisme français* dans le n°34, deuxième trimestre 1991 des Cahiers du Centre de généalogie protestante.

Le Musée municipal de Melun possède un superbe bronze représentant Neptune, du sculpteur protestant Barthélemy Prieur, qui provient d'une commande de la marquise de Rothelin pour une fontaine dans l'hôtel particulier des Orléans-Longueville dans le Marais à Paris. Cette oeuvre en est le seul vestige. Le châtelain de Blandy était vicomte de la ville royale de Melun.

Son beau-frère Léonor, duc de Longueville, demanda le corps pour qu'il fut d'abord ramené à Vendôme, dans la sépulture familiale, ce qui se fit par les soins de son neveu Henri de Navarre. Il se trouve maintenant dans un caveau dans la sacristie de l'église de Vallery, et non dans l'église. Il avait laissé un mauvais souvenir à Vallery puisque ses troupes avaient saccagé l'église qui fut restaurée entre 1612 et 1614 par son petit-fils Henri II de Condé.

Le premier prince de Condé fut châtelain de Vallery pendant six ans, n'y séjournant que quelques semaines dans l'intervalle des prises d'armes. La vaste enceinte du château médiéval permettait de recevoir plusieurs milliers de soldats. Le maréchal de Saint-André, proche du roi Henri II, avait fait édifier à côté du château médiéval un nouveau château de style Renaissance par l'architecte Pierre Lescot. Il en reste une aile, somptueuse. La soldatesque huguenote avait saccagé l'église de Vallery située à l'extérieur du château, près du cimetière de la localité.

Vallery présentait l'avantage d'être peu éloigné de Fontainebleau, à une quarantaine de kilomètres en direction de Sens.

L'amiral de Coligny et son frère François d'Andelot sont venus à Vallery en réunions de concertation avec Condé en cette époque troublée, le premier venant de Châtillon-sur-Loing, le second de Tanlay.

La nécropole des princes de Condé² fut créée **dans l'église de Vallery** par Henri de Bourbon, troisième prince de Condé. Pour ce faire, il ramènera de Vendôme la dépouille de son grand-père et celle de son père, le cercueil du premier prince fut d'abord déposé dans le caveau de l'église devant le maître-autel. Mais une ordonnance royale l'en exclut comme hérétique mort sans rétractation. Une fosse fut alors creusée dans le sol sous la sacristie attenante à l'église et considéré comme terre neutre, non consacrée. L'inhumation se fit sans cérémonie et sans aucune marque extérieure. Cette sépulture fut oubliée, si bien, qu'elle échappera à la profanation révolutionnaire de 1794.

La nécropole princière des Condé consiste en un caveau au pied de l'autel de l'église paroissiale recouvert d'une grande dalle de marbre noir où sont gravés les noms des défunts. Seul le premier, **Henri Ier de Bourbon, deuxième prince de Condé** est resté huguenot jusqu'à sa mort. Il mourut probablement empoisonné à Saint-Jean-d'Angély, le 4 mars 1588.

Il avait épousé Marie de Clèves. Ses noces huguenotes avaient été célébrées à Blandy-en-Brie. (aujourd'hui Blandy-les-Tours), près de Vaux-le-Vicomte dans le château de la mère de Françoise d'Orléans-Longueville, seconde épouse de son père, en présence de la haute noblesse huguenote, Henri de Navarre, Coligny et Renée de France entre autres³. Ce mariage avait fait de lui le beau-frère d'Henri de Guise, qui avait épousé Catherine de Clèves. L'union fut malheureuse. Le duc d'Anjou, futur Henri III avait été éperdument amoureux de Marie de Clèves. Henri épousa en secondes noces Charlotte Catherine de La Trémoille, épouse infidèle, qui fut accusée de l'avoir fait empoisonner.

² suivent en caractère gras le nom des princes et princesses se trouvant dans la nécropole.

³ C'était le 10 août 1572. Puis tous se rendirent à Paris pour le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, célébré à Notre-Dame le 18 août, au grand scandale des Guise. Nous sommes à la veille du massacre de la Saint-Barthélemy déclenché le 24 août.

Le roi Henri IV finit par la faire disculper mais il ordonna la destruction du dossier. Elle lui donna un fils posthume, Henri II de Condé qui deviendra le troisième prince de Condé.

Henri Ier de Condé avait fait ses premières armes avec son cousin Henri de Navarre, sous Coligny à la bataille d'Arnay-le-Duc en 1570. Il abjura sous la contrainte à la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

Son oncle, le cardinal Charles de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, bénit son mariage catholique qui fut célébré dans la chapelle de la Vierge de l'abbaye. Mais Henri de Condé s'évada peu après de Paris pour reprendre le combat dans les rangs de l'armée des Princes. Il se distingua à la bataille de Coutras en 1587 aux côtés d'Henri de Navarre. C'est sans doute cette abjuration forcée, quoi qu'aussitôt démentie dans les faits qui permit à son fils Henri II de le recevoir dans le caveau de l'église de Vallery, contrairement à son père.

La nécropole a reçu ensuite les dépouilles de **Louis et Benjamin de Bourbon**. Ces deux demi frères d'Henri Ier se firent catholiques quand leur mère Françoise d'Orléans-Longueville abjura après la Saint-Barthélemy.

La nécropole de Vallery reçut ensuite **Eléonore de Bourbon**, issue du deuxième lit d'Henri Ier, fille de Charlotte Catherine de La Trémoille. Elle épousa Philippe Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le fils aîné de Guillaume le Taciturne, père des Provinces-Unies des Pays-Bas. Ce prince fut enlevé à Louvain à quatorze ans par le duc d'Albe et retenu en otage en Espagne pendant vingt-huit ans. Son parrain était le roi Philippe II. Eléonore, première enfant de Charlotte Catherine de La Trémoille, est sans doute devenue catholique avant son mariage à Fontainebleau en 1606, à dix-neuf ans. Son époux avait cinquante et un an. Elle mourut en 1619, un an après son époux.⁴

Vient ensuite dans la nécropole, **Henri II troisième prince de Condé** (1588-1646), fils posthume d'Henri Ier, et de Charlotte Catherine de La Trémoille. Il fut élevé jusqu'à l'âge de sept ans, par sa mère dans la religion réformée. Mais le pape Clément VIII exigea comme condition de l'absolution d'Henri IV que le jeune prince, alors héritier présomptif de la couronne de France, fut élevé dans la religion romaine. Alors Henri IV le fit venir à Paris et lui donna un gouverneur catholique, au grand mécontentement des huguenots. L'enfant ne put résister longtemps et devint plus tard un persécuteur acharné des huguenots. En 1596, sa mère, en retour de son acquittement, se fit catholique à son tour.

Le roi Henri IV lui fit épouser en 1609 la charmante Charlotte Marguerite de Montmorency dont il était épris, comptant sur la complaisance de l'époux, mais Condé s'enfuit aux Pays-Bas espagnols pour soustraire sa jeune femme aux assiduités du roi depuis Vallery où il s'était retiré après une altercation avec le roi. Le jeune couple trouva refuge auprès de son beau-frère Guillaume de Nassau, l'époux de sa soeur Eléonore, en Flandres, pays sous suzeraineté espagnole, gouverné par les archiducs d'Autriche.

⁴ Nous devons ces précisions au regretté pasteur Emile Braekman (1924-2013), président de la Société royale d'histoire du protestantisme belge.

Charlotte échappa à deux tentatives d'enlèvement fomentées par Henri IV. Henri de Condé la mit alors sous la protection des archiducs d'Autriche à Bruxelles et s'enfuit à Milan, d'où il rentra en France après la mort du roi. Très attaché à sa soeur, il fit plus tard ramener son corps des Flandres pour être inhumé à Vallery.

A son retour, la régente Marie de Médicis, agacée par ses prétentions, le fit emprisonner à Vincennes où il resta trois ans. Il fut le père du Grand Condé, **Louis II de Bourbon quatrième prince de Condé** (1621-1686), qui se trouve aussi dans la nécropole de Vallery. Le jeune vainqueur de Rocroi, né à Vallery, mena une carrière tumultueuse mêlée à la Fronde, avec sa soeur la duchesse de Longueville et avec la Grande Mademoiselle, passa à l'ennemi espagnol contre sa patrie. Rentré en grâce à la paix des Pyrénées, le grand capitaine se retira dignement dans sa superbe retraite de Chantilly. La magnifique oraison funèbre de Bossuet a idéalisé ce grand personnage. C'est lui qui fit édifier dans l'église de Vallery le somptueux cénotaphe de son père Henri II : quatre cariatides symbolisant la justice, la force, la tempérance et la prudence, soutenant un cénotaphe surmonté de la statue allongée du prince. Il constitue une chapelle latérale, distincte de la grande dalle de la nécropole qui est située devant l'autel principal de l'église.

Son neveu **Louis Armand de Bourbon prince de Conti**, issu du frère puiné du Grand Condé, est le deuxième prince de Conti. Il est désigné sur la pierre tombale de Vallery comme le petit-fils d'Henri II de Condé et est placé avant le Grand Condé décédé avant lui.

Se trouvent enfin dans la nécropole de Vallery **Henri-Jules de Bourbon**, cinquième prince de Condé et cinq enfants dont **quatre morts en bas âge**. Le cinquième, **Louis III duc de Bourbon** fut le sixième prince de Condé mort en 1710 et le dernier inhumé dans l'église de Vallery. Les onze princes et les deux princesses inhumés dans ce caveau figurent sur la dalle funéraire dans l'ordre de leur décès.

Après cela, Vallery fut vendu par la dernière propriétaire du château dans la lignée des Condé, Elisabeth de Bourbon, dite Mademoiselle de Sens (1705-1765). En 1794, la nécropole fut violée par le comité de salut public et les corps mis dans une fosse au cimetière. La sépulture de Louis Ier de Bourbon, dans la sacristie, ne fut pas profanée. En 1822, sur ordre de Louis XVIII, les restes des corps furent replacés dans le caveau de l'église et un service funèbre fut célébré.

En 1852 fut entreprise la construction d'une nouvelle sacristie plus spacieuse. Lors du creusement du sol pour en établir les fondations fut trouvé un cercueil de plomb et une boîte de la même matière en forme de coeur. Du cercueil en bois, il ne restait que les traces d'une couleur différente de la terre. La boîte en forme de coeur avait été brisée d'un coup de pioche et ne contenait plus que les restes d'un linge ayant enveloppé le contenu. Deux médecins et un magistrat furent convoqués pour l'ouverture du cercueil de plomb. L'examen minutieux des ossements conclut à un corps de petite taille, à un crâne troué et à la cassure d'une jambe⁵. On en conclut qu'il s'agissait bien des ossements du premier prince de Condé. La propriétaire du château, Madame de La Ferrière, fit aménager un caveau à l'emplacement de la découverte et le cercueil de plomb y fut déposé.⁶

⁵ Le prince de Condé avait refusé de se retirer du combat à la bataille de Jarnac malgré cette blessure.

⁶ Toutes les précisions concernant la création et les transformations de la nécropole de Vallery sont détaillées dans la monographie de la paroisse de Vallery publiée par l'abbé Charles Heurley en 1884,

Vers 1854, le duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe, et héritier du dernier des Condé fit restaurer l'église de Vallery à ses frais. Au cimetière, à l'emplacement de la fosse des Condé, il fit élever une stèle avec l'inscription suivante : *Ici furent déposés de 1794 à 1822 les restes des princes du sang, seigneurs de Bourbon-Condé qui reposent dans cette église.* C'est lui qui fit réaliser la dalle de marbre récapitulant le contenu de la nécropole avec ce préambule :

*Ici reposent
dans l'attente de la résurrection glorieuse
très hauts, très puissants et
très magnanimes princes et seigneurs*

Chaque nom est précédé d'une petite croix, sauf Louis et Benjamin qui sont réunis sur la même ligne avec une seule croix. Ce sont les deux fils de Louis Ier et de Françoise d'Orléans-Longueville.

Dans le local de la nouvelle sacristie, le duc d'Aumale fit insérer dans le carrelage du sol une dalle carrée portant l'inscription suivante :

*Ici ont été déposés
après avoir été rapportés de Vendôme
par les soins de son petit-fils
les restes mortels
de très haut et très puissant
seigneur Louis de Bourbon
premier prince de Condé
marquis de Conti, comte de Soissons
né le 8 mai 1530
tué à la bataille de Jarnac
le 13 mai 1569*

rééditée en fac-simile par Le livre d'Histoire - Loris, Paris, 2014. L'auteur de cette monographie (1824-1914), curé de Vallery à la fin du XIXe siècle, était porteur de tous les préjugés fanatiques des ligueurs du XVIe siècle à l'égard du protestantisme, mais ses précisions sur la nécropole des Condé constituent une précieuse source historique. En revanche il a commis une grossière erreur en attribuant la construction du nouveau château du maréchal de Saint-André à Philibert Delorme, alors qu'il est l'oeuvre de Pierre Lescot, l'architecte de l'aile Henri II de la cour carré du Louvre.

Vallery se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Sens par la route départementale D 26 dans le département de l'Yonne, à la limite du département de la Seine-et-Marne et à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Montereau via le village d'Esmans, ancien domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où mourut Guillaume Briçonnet, l'évêque humaniste de Meaux, si important pour les origines de la Réforme en France. Sa pierre tombale en écriture gothique se trouve dans l'église du village.

Le duc d'Aumale fut le légataire universel du neuvième et dernier prince Condé dont le fils était mort avant lui, c'était le duc d'Enghien, fusillé dans les fossés du château de Vincennes en 1804.

Le duc d'Aumale légua le château de Chantilly, ses riches collections d'oeuvres d'art, bibliothèque et archives à l'Institut de France en stipulant que rien ne devait être changé dans la distribution, ce qui est resté toujours en vigueur jusqu'à nos jours. C'est devenu le Musée Condé à Chantilly. Il est l'auteur d'une remarquable Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles par Monsieur le duc d'Aumale, Paris, 1863-1864.

Si cette nécropole se trouve à Vallery et non à Chantilly, nous le devons au grand Condé qui est né au château de Vallery et voulait honorer son père qui fut l'héritier présomptif de la couronne de France jusqu'à la naissance du premier fils légitime d'Henri IV, le futur Louis XIII. Peut-être aussi par discrétion car les deux premiers princes de Condé étaient décédés dans "l'hérésie" huguenote, et donc excommuniés par l'église officielle.

En conclusion cette étude montre combien les pressions furent implacables pour ramener la haute noblesse protestante dans le giron du catholicisme, comme objectif prioritaire de la contre-réforme dès le XVIIe siècle, et combien l'édit de Nantes ne fut qu'une tolérance provisoire. Enfin Le duc d'Aumale mérite notre hommage pour son rôle dans la transmission du riche patrimoine national, dont le protestantisme constitue un élément important. La nécropole de Vallery en est un exemple remarquable.

Paul LIENHARDT

Dalle couvrant la nécropole au pied du maître autel de Vallery.

FAMILLE BRIANS DE LA ROCHELLE

Daniel BRIANS, marchand à La Rochelle, mort avant 1662, épouse à l'église réformée de La Rochelle, avant mars 1622, **Anne GORRIBON** °La Rochelle 21 juin 1591, b église réformée de La Rochelle 21 juin 1591, morte à La Rochelle, veuve 71 ans (sic) le 12 mai 1669, fille de René GORRIBON, pair et membre du corps de ville de La Rochelle (en remplacement de son père), député vers Henri IV en 1602, et de Renée COCHON, dont :

1. **Daniel BRIANS**, marchand banquier à La Rochelle, rue Dompierre, °La Rochelle 6 décembre 1622, b église réformée de La Rochelle 10 décembre 1622, mort à La Rochelle à l'âge de 58 ans, le 29 août 1681, qui suit,
2. **Marie Elisabeth BRIANS** °La Rochelle b église réformée de La Rochelle, marraine 1662.

Daniel BRIANS, marchand banquier à La Rochelle rue Dompierre, °La Rochelle 6 décembre 1622, b église réformée de La Rochelle 10 décembre 1622, mort à La Rochelle à l'âge de 58 ans le 29 août 1681, épouse avant 1655, Anne DESILVE, remarié à l'église réformée de La Rochelle le 13 février 1661, avec **Anne BION** °La Rochelle, b église réformée de La Rochelle 1630, morte⁷ à La Rochelle à l'âge de 54 ans, le 15 juin 1684, fille de Gédéon BION, huissier de la Bourse de La Rochelle, et de Marie STEVENOT, dont :

7 Testament d'Anne Bion, veuve de Daniel Brians, 11 juin 1684 La Rochelle

AU NOM du Père, du Fils et du Saint Esprit, Amen. Je, damoiselle Anne Bion, vefve du Sieur Daniel Brians, marchand, demeurante en cette ville et aagée de cinquante-quatre ans ou environ, gisante au lit malade du jour d'hier de maladie corporelle, toutefois saine d'esprit, mémoire, bon jugement et entendement et voullant bien premier que de partir de ce monde mettre ordre à mes affaires aultant qu'il m'est possible en équité et de bonne foy, j'ay, pour y parvenir, mandé René Riviere et Pierre Soullard, notaires royaux en la ville et gouvernement de La Rochelle ausquels j'ay de mon pur mouvement et bon gré et vollonté sans induction, sugestion, ny contrainte, dicté et nommé mon présent testament en pre de partage en la manière quy suis.

Premièrement, j'ay recommandé mon âme à Dieu le Père tout puissant créateur et rédempteur de tout l'univers, le priant que au nom et par les mérites de l'amour et passion de son cher fils Jésus Christ, nostre Seigneur, il veille avoir pitié de mon âme et lorsqu'elle sera séparée de mon corps la faire participante de sa gloire esternelle de son paradis, quand à mondit corps je le dellaisse

à la terre pour y estre inhumé et ensépulturez sellon l'ordre de ceux faisant, comme je fais, profession de la Religion prétendue réformée.

Item considérant que de mon mariage avecq **ledit feu Sieur Brians**, mon mary est issu de nous **Marianne Brion, femme du Sieur Jacques Bernon**, marchand de cette ville, **Daniel, Elisabeth et Gédéon Brians**, nos enfans et uniques héritiers ausquels aultant qu'il m'est possible voullant qu'ils partagent esgallement nos successions tant mobilliaire que généralement sans réserve après évaluer, meurement examinée j'en ay fait quatre lots.

Le premier desquels je désire qu'il demeure comme il demeura à l'advenir à ladite **Marianne Brians, femme dudit Sieur Bernon**, lequel consiste en une maison sittiée en cette ville rue de Dompierre, en laquelle icelluy sieur Bernon et ladite Brians sa femme demeurent avecq toutes ses despandances généralement sans réserve sauf et excepter toute fois d'une quy chambre et haulte qu'occupe présentement icelluy Sieur Bernon, estant des appartenances d'une autre maison y joignant quy demeura au segond lot de laquelle chambre, j'ay seullement donné la jouissance audit Sieur Bernon pour facilliter son logement, à la charge que ce puy quy est dans icelle maison pour donner de l'eau à la raffinerie demeure en l'estat qu'il en faut pouvoir rien eschanger dudit puy à la pompe quy en tire de l'eau tant et sy longtemps que ladite raffinerie en aura besoin par clause et convention expresse. Ladite maison estimée à la charge du cens deub au Roy à la somme de quatre mille cinq cent livres.

Item le segond desdits lost demeura, comme je veux qu'il demeure audit **David Briand**, lequel consiste en une maison, en laquelle je fais ma demeure sittiée, dite rue de Dompierre, avecq le magasin y joignant, quy a son entrée et sortie en la rue de Gargouillaud, chargée oultre le cens de deux cens soixante livres de rente admortissable pour cinq mille livres estimée oultre ladite rente et continuation d'icelle à la somme de cinq mille livres.

Le troisième desdits losts, je veux qu'il demeure à ladite **Elisabeth Brians** lequel consiste en cent trente-cinq livres de rente fontière admortissable pour deux mille sept cens livres dhue par divers particuliers sur une place que ledit feu sieur Brians mon mary leur a arrenté, en laquelle ils ont fait construire divers bastimans, sittiés en la Villeneuve, au-devant les trois portes de Maubecq en la paroisse de Nostre-Dame-de-Cougne.

Et le quatriesme et dernier desdits losts, je veux semblablement qu'il demeure audit **Gédéon Brians**, mon fils lequel consiste en une maison et jardin sittiés en ladite Villeneufve, derrière les simetières du temple, y compris ung morceau de terre qui y est au derrière de la muraille dudit jardin que j'ay depuis peu acquis du Sieur Saint-Esloy avecq communauté de murailles, lesdict lieux chargés de trente livres de rente à **D^{lle} Elizabeth Brians** et cinq livres de rente audit sieur de Saint-Esloy, les dicts lieux estant à la charge desdites rentes à la ..de deux mille cinq cens livres plus le tiers dans les bastimens de ladite raffinerie possédée par les **Sieurs David, Paul Bion et Amariton Brians** en compagnie sans exception ny recherche en l'estat que lesdicts bastiments sont de présant estimé ledit tiers d'iceux à la charge de la continuation des rentes et devoirs, qu'ils doibvent à la somme de trois mil cinq cens livres.

Tous les dicts losts suivant, l'estimation, cy-dessus, faite, reviennent à la somme de dix huit mil deux cens livres quy est pour chacun d'eux et esgalle portion quatre mil cinq cens cinquante livres. Et comme le segond desdicts lost est plus fort que le premier de cinq cens livres, il fera rapport audit premier lot de cinquante livres et au troisième lot de quatre cens livres et encore comme le dit quatriesme et dernier lot bien plus fort que ledit troisième lot de quatorze cens cinquante livre, il luy fera rapport de ladite somme et d'icelle luy en fera rente sur le pied des dimes..montant à soixante douze livres dix sols admortissables à tous ses bons points et pas ans tous lesdits losts sont esgaux lesquels ledit **Sieur Bernon et sa femme, Daniel, Elisabeth et Gédéon Brians** seront obligés de se garantir réciproquement du gardement de et héritiers et entreront en possession d'iceux immédiatement après mon deceds advenant.. autrement et d'aultant que la dite **Marianne Brians**,

Avec ses beaux-frères David et Paul Bion, il avait repris la raffinerie de canne à sucre d'Oudin Le Breton, cousin de Paul Duquesne, qui avait fait faillite en 1668⁸.

femme dudit Sieur Bernon a reçu de moy la somme de dix mille livres de dot, tant sur la succession dudit Sieur Brians, son père que sur celle qui luy doit eschoir de moy. Je veux et entends que lesdicts Daniel, Elisabeth, Gédéon Brians mes enfans reçoivent chacun d'eux aussy incontinent mon décès advenant pareille somme de dix mille livres sur les plus clairs deniers et effects tant de la succession de leur dit feu père que de moy, faisant pour eux trois la somme de trente mille livres. Et encore auront et prandront aussy pareillement chacun la somme de mille livres pour equipoller et tenir lieu de qulite à ladite Marianne Brians pour ses ornemens et frais nuptiaux et le parfut de tous les autres biens tant de la succession qu' dudit feu sieur Brians mon mary que de moy je désire et veux qu'ils soient partagés entre tous mes dicts enfans par esgalles portions, leur prohibant et deffendant tant en général qu'en particulier de rien contrevenir à ma présante disposition et partage que j'ay fait en équité et de bonne foy pour éviter à toutes contestations et frais quy auroient peu naistre et sy aucuns estoient capables d'aller à l'encontre je veux qu'ils soient exclus de ma succession mobolliaire et desquelles demeure dès à présent des lors en faveur des acquiessans et comme lesdicts Daniel, Elizabeth et Gédéon Brians mesdit enfans ne sont maintenant majeurs, je désire que ledit Sieur David Bion, mon frère, marchand de cette ville, soit le curateur aux causes et le pried d'estre mon exécutteur testamentaire pour l'exécution de mes présentes dispositions, lequel à ce présent me l'a vollontiers accordé, comme aussy par ses dites présentes, je veux et entends qu'il ne soit fait aucunnnes question, recherche ny demande au Sieur Amariton Brians de toutes ses nouritures, logemens et entretiens de tout le passé jusques à présent dont je le quitte et reconnois que tous les papiers livres et armes et toutes choses généralement sans réserve quy sont dans le cabinet joignant la chambre où je couche sont et appartiennent audit Sieur Amariton Brians auquel je veux que dellivrance luy en soit faite sans aucune contestation comme chose à luy appartenant et encore je luy donne et lègue pour la bonne affection et amitié que j'ay pour luy et en considération des bons services qu'il m'a rendus la somme de quinze cens livres une fois payée audit Amariton Brians et par les dites présentes je confirme, ratiffie et approuve l'acte sous seing privé que j'ay fait en faveur dudit Daniel Brians mon fils pour raison de la societé que j'ay contractée avecq lesdits sieurs David et Paul Bion et ledit Sieur Amariton Brians duquel soubz seing privé et datté du t. de febvrier dernier lequel d.. et présentement paraphé desdits Rivière et Soullard aux réquisitions qu'ils m'ont pr.. fait lecture, que j'ay dit bien entendu et savoir, je veux qu'il sorte son pla estat, comme pareillement je veux et entends que tous mesdits enfans à mesure qu'ils parviendront en aage de majorité ratiffient et approuvent lesdites présentes. Je veux tous tenant et sortant estat cassant et .. gnant au sur plus tous testamens, codicilles, donation et autres dispositions qui pourray avoir cy-devant fait que je veux estre de nul estat et valleur excepté ledit acte cy-dessus et que ces presantes sortent leur plan et.. effet pour desquelles sans y contrevenir à peine de tous despans, dommages et interest, j'affecte et oblige lors mes biens présans et à devenir et pour icelles mettre et rédiger par escript, j'ay exprès mander quérir lesdits Rivière et Soullard, ausquels je l'ay dicté et nommé et après que ledit Rivière en présance dudit Soullard et des tesmoins cy-après nommés, me l'a leu et/ releu, que j'ay dit bien entendre et savoir et trouvé conforme à ma dernière intention et vollonté. J'en ay par la voulleu estre jugée et condempnée. Ce que nous dist notaires avons fait après qu'elle s'est vollontairement soubsmise à la juridiction de la Cour ordinaire et présidiale de cette dite ville et sesdits biens.

Quant à ce [testament], fait à La Rochelle en la maison de ladite damoizelle Bion sur les neuf heures du matin, le unziesme jour de juin mil six cens quatre-vingt-quatre Présans : Michel Picard, Pierre Hirvoix, praticiens et André Dutil, clerq et demeurant la minutte des présantes estant au registre est ainsy signée Anne Bion, David Bion, Picard, Hirvoix, Dutil, Soullard, notaire royal et Rivière, notaire royal ad..du scel.

AD 17, E 302, 212-217

8 Marcel DELAFOSSE, « La Rochelle et les Iles au XVIIIe siècle », Revue d'Histoire des colonies, Année 1949, volume 36, N° 127, p. 238-281, p. 256. La première mention dans les textes d'arrivée de sucre à La Rochelle est de 1654 et les premières mentions de raffinerie dans la ville de 1654 et 1658.

1. **Antoine Amariton BRIANS** (d'un premier lit avec Anne DESILVE) marchand à La Rochelle, °La Rochelle, b église réformée de La Rochelle 1656, mort avant août 1712 qui suit,

2. **Daniel BRIANS**, marchand raffineur à La Rochelle, marchand à Amsterdam, °La Rochelle 28 février 1662, b église réformée de La Rochelle 5 mars 1662, parrain Gédéon Bion marchand ; marraine Marie Elisabeth Brians faisant pour sa mère Anne Gorribon, veuve de Daniel Brians qui suit,

3. **Marie-Anne BRIANS**, °La Rochelle 14 mars 1664, b église réformée de La Rochelle 16 mars 1664, parrain Jacques Gorribon, conseiller du Roy receveur des tailles à Clermont en Auvergne ; marraine Jeanne Delamotte, veuve de Gédéon Bion, morte épouse (cm⁹ Billon notaire à La Rochelle 21 février 1662) église réformée de La Rochelle

Marcel DELAFOSSE, *Histoire de La Rochelle*, Edition Privat, Toulouse, Nouvelle édition 2002, p. 170.

9 Contrat de mariage Jacques Bernon - Marie-Anne Brians 21 février 1682 La Rochelle

*Sur le traité du mariage quy au plaisir de Dieu s'accomplira entre le **Sieur Jacques Bernon**, marchand, natif de celle ville, fils de deffuncts le **Sieur André [III] Bernon**, marchand, y demeurant et de **Susanne Guillemard**, sa femme, d'une part, Et **Marie-Anne Brians** aussy natifve de cette ville, fille de deffunct le **Sieur Daniel Brians**, marchand, y demeurant et de **Anne Bion**, sa vefve d'autre part. Le proparlé majeur et de ses droits, contracté de l'advis et conseil de **Susanne Poulingue**, sa belle-mère, vefve dudit **Sieur [André III] Bernon**, des **Sieurs André [IV] et Gabriel Bernon**, marchands, de **Ester Depond** et d'**Ester Le Roy**, leurs femmes, des **Sieurs Benjamin Faneuil, Paul Depond et Pierre Sanceau**, aussy marchands, de **Marie, Susanne et Eve Bernon**, leurs femmes, de **Jeanne et Ester Bernon**, filles, ses frères, beaux-frères et sœurs, et faisant tant pour eux que pour **Jean Bernon**, ministre de la Religion prétendue réformée à Saint-Just et pour le **Sieur Samuel Bernon**, absents aussy leurs frères, demeurants en cette ville, et la proparlie contraire de l'otorité et consentement de laditte Brion, sa mère et est assistée de **Gédéon et Elisabeth Brians** ses frère et sœur, quy sont aussy pour eux et pour **Daniel Brians**, leur frère aîné aussy absent, de **Elisabet Brians**, sa tante, de **maistre Jacques Gorribon**, conseiller du Roy, receveur des tailles de l'Election de Clermons en Auvergne, ayant le germain sur la proparlée, du **Sieur Pierre Broussard**, marchand de cette ville, son cousin issu de germain, tous du costé paternel, des **sieurs Paul et David Bion**, marchands, de **Marie Allaire et de Marie-Anne Hérault**, leurs femmes, ses oncles et tantes, du **sieur Gabriel Stévenot**, aussy marchand, son grand-oncle, de **Jeanne Delamotte, vefve du Sieur Gédéon Bion**, aussy marchand, sa tante, tous du costé maternel demeurant aussy en cette ville d'autres part, en présence desquelles les proparlez volontairement promettent se prendre à femme et mary lors qu'ils s'en requierront les solemnitez de la Religion prétendue réformée de laquelle ils font profession préallablement observées, et le mariage ainsy fait, consommé et accomply seront les proparlez communs en tous les biens meubles qu'ils ont de présent, et en tous les autres biens meubles & acquestre & immeubles qu'ils feront et acquierront durant leur dit mariage et auront à la fin d'icelluy.*

*En faveur duquel mariage la ditte Bion, mère de la proparlée, a volontairement promis payer aux proparlez après la bénédiction nuptiale pour la dot de la proparlée sa fille la somme de dix mil livres de laquelle ils en a sujet mil livres qu'elle doibt et est obligée de payer à la proparlée suivant et au désir du testament dudit feu **Sieur Brians**, passé par devant **Duret** et moy, notaires royaux, le vingt trois d'aoust dernier et les autres deux mil livres laditte Bion les donne à la proparlée en advancement d'hoirie sur la succession future expectable venant a accueillir avecq ses autres frères et sœurs ou*

moins prendre d'icelle sur laditte succession moyennant le payement de laquelle somme de dix mil livres de laquelle ledit sieur proparlé donnera quittance.

Lors de la réception, laditte Bion jouira de tous les biens meubles et immeubles que pourroit prendre la proparlée dans la succession de son dit père conformément audit testamant que les proparlez approuvent, desquelles dix mil livres il en entrera dans laditte communauté six mil livres, et les autres quatre mil livres demeureront censées et reputées propres à la proparlée et aux siens de son estocq et ligne sans qu'elle puisse en disposer que comme des biens de pareille nature et à cette fin seront lesdittes quatre mil livres employées en acquests quy seront censez de pareille nature de propre à la proparlée, et a deffault dudit employ elle prendra et aura toujours les dittes quatre mil livres fixée propre sur les plus clairs deniers et effets du proparlé, et advenant que la proparlée survive son proparlé et qu'elle renonce à sa communauté ce qu'elle fera ci-... de faire ou de s'y tenir et d'en faire sa déclaration dans le temps porté par la coutume de cette ville elle reprendra et lèvera sur tous les biens de l'hereditié du proparlé tant lesdits dix mil livres à elle cy-dessus promises en dot que tous ses autres droits qu'elle justifiera par quittance ou autrement avoir esté receu d'elle ou pour elle par ledit proparlé avecq en outre trois mil livres pour son osclage et gain de nopces dont le proparlé luy fait don, se venant à laditte communauté elle prendra sur le total des biens et effets d'icelles les dittes quatre mil livres censées son propre et domaine ancien ou le fonds et domaine en quoy elles auront esté employées et ouvre une moityé ou parsus et restant des biens et effets de la ditte communauté. Et en quelque sorte qu'elle se tienne commune ou à ses droits jusques à ce qu'elle soit satisfaite. Elle sera nourrye et logée avecq sa servante aux dépans de l'hereditié de son dit proparlé et aura ses robes et choses servant à l'usage de sa personne et outre premier pris et levé la somme de deux mil livres pour ses bagues et joyaux et chambre garnie que le proparlé luy a accordé pour tenir lieu et place des dittes bagues, joyaux et chambre garnie.

Est convenue que les successions de quelque nature de biens qu'elles soient directes ou collatérales quy écherront aux proparlez pendant leur présent mariage, n'entreront point dans laditte communauté et seront censées à celuy des proparlez à quy elles seront écheues comme propre et domaine antien et aux levés de l'estocq et ligne dont elles seront venues, aussy sy il est alienné des propres des proparlez les deniers seront remplacez et puis sur les biens de laditte communauté et où ils ne seroient suffisants à l'égard de la proparlée seulement sur ces propres du proparlé, sera laditte proparlée garantie de toutes debtes en cas de renonciation quoy qu'elle y fust obligée et avec ses hypotecques pour son nenyment sur les biens de son proparlé des ce jourd'huy et comme la proparlée a par devers elle quelque vaisselle d'argent, linge et autres meubles quy luy ont esté donnez par de ses parants dans lesquelles laditte Bion, sa mère, ne prétend rien ainsy qu'elle l'a déclaré est accordé que de la somme à laquelle les dittes choses pourront revenir en sera donné acquis par le proparlé lesquelles choses entreront aussy dans laditte communauté, et au cas de renonciation d'icelle, la proparlée reprendra et lèvera ladite somme et l'osclage d'icelle de la mesme sorte que ses autres droits est pareillement accorde que des biens du proparlé tant du commerce qu'il a fait jusques à présent que des successions qui luy sont escheües cy-devant de ses père et mère, il en sera censé et réputé propre et domaine antien au proparlé et aux siens de son estocq et ligne la somme de quatre mil livres et le restant entrera dans laditte communauté et nonobstant ce que dessus se pourront les proparlés faire cy-après l'un à l'autre tels dons et avantages que de droit. Car ainsy est la volonté des parties à l'entretien de laquelle a peyne de tous dépans dommages et intérêts elles obligent tous leurs dict biens présents et à venir dont à ce faire elles en ont esté jugées et condamnées par moy notaire odeües soubmissions et renonciations.

FAICT à La Rochelle, maison de laditte dame Bion, après midy, le vingt-un febvrier mils six cent quatre-vingtz-deux, présents les susnommez et autres soubzsignez, demeurants en cette ditte ville, ainsy signé au registre des présentes : Jacques Bernon, Marie-Anne Brians, Anne Bion, André Bernon, Gabriel Bernon, Benjamin Faneuil, Paul Depont, Gédéon Brians, Jacques Gorribon, Paul Bion, David Bion, Marie Allaire, Stévenot, Marie-Anne Bion, Jeanne Lamotte, Marianne Hurault, Marie Bion, Jeanne Bion, Anne Bion, Susanne Poullingue, Marie Bernon, Susanne Bernon, Eve

le 29 avril 1682, **Jacques BERNON**, négociant à La Rochelle, °La Rochelle 4 janvier 1646, b¹⁰ église réformée de La Rochelle 12 janvier 1646, parrain Jacques Loyau ; marraine Marie Bernon, mort après 1691, fils d'André BERNON, marchand banquier à La Rochelle, syndic des Monnayeurs pour le Roi à La Rochelle, et de Suzanne GUILLEMARD ; remariée (cm¹¹ Antoine Bobusse, notaire au Châtelet de Paris 12

Bernon, Jeanne Bernon, Ester Bernon, Ester Depont, Ester Le Roy, Jeanne-Catherine Faneuil, Suzanne Depont, Ester Bernon, Eve Sanceau et moy notaire advoués ...

[François] Billon

Et le quinze décembre mil six cents quatre-vingt-deux, le dit Sieur Jacques Bernon et ladite Marianne Brians à présent conjoint et lesdites personnes ladite Brians de son mary bien et deüemant otorisé ont volontairement reconnu que ladite Anne Bion, mère leur a payé depuis leur mariage les dix mil livres qu'elle s'estime obligée de ce payer pour cuder de ladite Brians par le contrat cy-con..dont ils s'en contentent et l'en quittent consentant ledit Sieur Bernon que ladite Briant sa femme et sans la répétition conformément audit contract. Ecrit à La Rochelle en mon estude. Présents : André Croue et Jean Beauchamps, clerque y dem Signé à la marge du registre : Jacques Bernon, Marianne Brians Anne Bion, Beauchamps, Croué et moy notaire. Billon

AD 17, E 302, 219-222

10 (folio 162)

11 Contrat de mariage François de Rollon – Marie-Anne Brians 12 octobre 1686
Paris Antoine Bobusse, notaire au châtelet de Paris

Par devant les conseillers du Roy, notaires gardenotte de Sa Majesté au Chastelet de Paris, soubz lesquels furent présens Messire François de Rollon, lieutenant des vaisseaux du Roy, aagé de trente-deux ans environ, demeurant au département de la ville de Rochefort, estant de présent à Paris, logé à l'hostel de Rochefort, rue Christine, paroisse Saint-André des Arts, fils de Messire Marc de Rollon, seigneur de La Motte et de Port Hamonet et de Dame Anne de Bottmiliau, dame desdits lieux, son espouze, ses père et mère, demeurant en leur chasteau de Port Hamonet [à Gommenech], évesché de Tréguier ; dequelz sieur & Dame ses père et mère, il a dit avoir le consentement par lettres missives pour le présent contrat pour luy et en son nom d'une part, Et Damoiselle Marie-Anne Brians, veuve du Sieur Jacques Bernon, marchand à La Rochelle y demeurante ordinairement, aussy de présent en cette ville de Paris, logée audit hostel de Rochefort, aussy pour elle et en son nom d'autre part lesquels en la présence de leurs parens & amys cy-après nommés. Sçavoir de la part dudit Sieur de Rollon, Sieur espoux de Léon de Bullion, Sieur de Timbonne, officier de la Marine, Claude de Bullion, sieur de Preure, mousquetaire du Roy, ses amys, Et de la part de ladite damoiselle future espouze de damoiselle Elizabeth Brians, fille sa sœur, Sieur Gabriel Bernon, marchand de La Rochelle, damoiselle Jeanne Bernon, fille majeure, damoiselle, Ester Bernon, aussy fille, ses beau-frère & belles-sœurs, et encore en la présence du Sieur Daniel de Tandebartz, aussy marchand en ladite ville de La Rochelle leur amy commun. Reconnuent et confessèrent avoir fait et sont traitte de mariage, douaire et convention suivante.

C'est à Sçavoir que ledit Sieur François de Rollon et ladite Damoiselle veuve Bernon promettent se prendre l'un l'autre par nom et loy de mariage et iceluy faire solenniser en face de Nostre Sainte Mère Eglise le plutost que faire se pourra.

Pour estre comme de fait seront ledit sieur & damoiselle futur espoux de communs en tout biens meubles et conquests immeubles suivant la coutume de Paris au désir de laquelle lesdites conventions du présent contrat seront réglées quoy qu'ils fassent cy-après leur demeure ou acquisition en autres coutumes contraires, à quoy par exprès ils dérogent et renoncent à cet égard seulement ne seront néanmoins aux debtes faites et créés auparavant la céélbration dudit futur mariage, mais si Les ditz Sieur & damoiselle futurs espoux se prennent aux biens & droitz à chacun d'eux

octobre 1686) avec François de ROLLON, lieutenant, (1686-1688), puis capitaine des vaisseaux du Roi °1654, catholique, mort 1693/1697, fils de Marc de ROLLON, écuyer seigneur de La Motte et de Port Hamonet, et de dame Anne de BOTTMILIAU, dame desdits lieux, demeurant en leur chasteau de Port Hamonet [à Gommenec'h], évesché de Tréguier

4. **Elisabeth BRIANS** °La Rochelle 28 janvier 1667, b église réformée de La Rochelle 2 février 1667 morte (catholique) à La Rochelle (Saint-Barthélemy) 7 novembre 1732, inhumée dans la nef de l'église 9 novembre 1732, abjure¹² à Saint-Barthélemy le 7 avril 1687 et épouse à La Rochelle (Saint-Barthélemy) le 11 août 1687, **Ozée BELIN**, marchand, banquier et échevin de La Rochelle, consul de la juridiction consulaire, puis juge. Il fut aussi maître monnayeur à la Monnaie de la Rochelle °La Rochelle 21 mai 1664, b église réformée de La Rochelle 22 mai 1664, parrain Jacques Belin ; marraine Judith Belin, mort à La Rochelle (Saint-Barthélemy) le 13 avril 1718, inhumé dans la nef de l'église, fils d'Allard BELIN, marchand à La Rochelle, et de Judith YVONNET.

5. **Gédéon BRIANS** demeurant à La Rochelle (1693-1697), puis à Amsterdam (1699-1747), °La Rochelle 16 avril 1670, b église réformée de La Rochelle 22 avril 1670 parrain Jacques Gorribon, receveur des tailles à Clermont en Auvergne ; marraine Jeanne de La Motte, veuve de Gédéon Bion, marchand à La Rochelle absent du royaume pour cause de religion (1698), mort à Amsterdam le 1er avril 1747 qui suit,

Antoine Amariton BRIANS, marchand à La Rochelle, °La Rochelle b église réformée de La Rochelle ca 1655, mort avant 1712, épouse à La Rochelle (Saint-Barthélemy), catholique, le 21 janvier 1686, **Suzanne DELACOSTE** (du 1er lit) °La Rochelle 24 mars 1654, b église réformée de La Rochelle 3 avril 1654, morte à La Rochelle RPR d'une fièvre continue depuis sept jours, 6 août 1712 à la requête de Marguerite Olive Brians épouse de Philippe Bertin sieur de Chefdeville et de Charles Brians ses enfants [notaire Hirvoix 3E 496 f° 132] fille de Pierre DELACOSTE, marchand à La Rochelle (Saint-Barthélemy), et de

appartenant. Ceux de ladite damoiselle future espouse consistant tant en biens qui luy sont advenus pas le decedz du Sieur Daniel Brians, banquier en ladite ville de La Rochelle et Anne Bion sa femme, ses père & mère desquels, elle est héritière pour un quart, dot qui luy a esté faict par ladite desfunte Dame, sa mère en faveur du mariage avec ledit deffunt Sieur Bernon son mary & le douaire & préciput, qu'en la donation qui luy a esté faite par iceluy desfunct, Sieur Bernon, tous lesquels bien et droitz et les tiltres

le survivant desditz Sieur & damoiselle futur époux prendra pour préciput des biens meubles de ladite future communauté telz qu'il voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire qui en sera fait jusqu'à la somme de quatre mil livres ou ladite somme en denier comptant au choix dudit survivant.

*Sera loisible à la dite damoiselle future
quoy que ladite damoiselle future espouze s'y fust obligé
de cedit jour. Et pour la Sieur & damoiselle future
Par ainsy le tout a esté accordé entre les parties. Promettant , obligeant chacun en droit, foye renonçant.*

Faict et Passé à Paris audit hostel de Rochefort, cy-dessus, déclaré l'an mil six cent quatre-vingt-six, le douzième jour d'octobre après midy.

AD 17, E 302, 205-209.

12 en présence de sa sœur Marianne et de son beau-frère François de Rollon.

Jeanne THEROUDE dont :

"Les missionnaires en août 1685 s'attirèrent seulement les sieurs Théodore PAGEZ, Amariton BRIANS et Isaac MOUCHARD qui étaient trois marchands sur qui les Réformés n'avaient jamais fait grand fondement et deux ou trois autres personnes". (Abraham Tessereau *Histoire des Réformés de La Rochelle*, page 268).

Amariton Brians est l'un des trois marchands de La Rochelle *sur qui les Réformés n'avoient jamais fait grand fondement* qui se prêtèrent aux conférences tenues durant le mois d'août 1685 pendant l'espace de trois semaines dans la chambre de l'audience du Palais trois prêtres de l'Oratoire mais qui ne firent que peu ou point fruit en dehors de ces trois marchands. Les réformés rochelais, note Abraham Tessereau, n'avaient pas été dupes du subterfuge : *L'on assura qu'ils avoient tous été gagnés avant que d'assister à ces conférences, & qu'on étoit convenu avec eux qu'ils attendroient jusque-là à se déclarer publiquement, afin que d'autres fussent portés à les imiter*"¹³. Dix ans plus tard, en 1695, Amariton fut puni pour cet acte en faisant faillite¹⁴. [Jean-Luc Tulot]

1. **Suzanne BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 1er septembre 1687
2. **Antoine BRIANS** °La Rochelle avril 1689, b catholique Saint-Barthélemy 8 avril 1689, parrain Pierre Delacoste, oncle ; marraine demoiselle Jeanne Delacoste, tante
3. **Charles Amédée BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 22 septembre 1690 cité 1712
4. **Marguerite Olive BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 5 septembre 1692, épouse avant août 1712, **Philippe BERTIN**, sieur de Chefdeville

Daniel BRIANS, marchand raffineur à La Rochelle, marchand à Amsterdam 1700, °La Rochelle février 1662 b église réformée de La Rochelle 5 mars 1662, parrain Gédéon Bion marchand ; marraine Marie Elisabeth Brians faisant pour sa mère Anne Gorribon veuve de Daniel Brians, mort après 1700, épouse avant octobre 1685, **Marie HERAULT** °La Rochelle 16 novembre 1665 b église réformée de La Rochelle 22 novembre 1665, fille d'Etienne HERAULT, marchand à La Rochelle, et d'Anne GOILLARD. Ils abjurent à La Rochelle le 14 octobre 1685 et sont cités comme "fugitifs du royaume en 1699 pour fait de religion" ; leurs biens mis en régie en 1701, dont :

1. **Marie-Anne BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 5 juin 1686, parrain Etienne Herault, son grand-père ; marraine Marianne Brians veuve de Jacques Bernon

13 Abraham TESSEREAU, *Histoire des Reformez de La Rochelle depuis l'année 1660 jusqu'à l'année 1685 en laquelle l'Edit de Nantes a été révoqué*, A Amsterdam, Chez la Veuve de Pierre Savouret dans le Kalver Straat, MDCLXXXIX, p. 268.

14 Marcel DELAFOSSE, « La Rochelle et les Iles au XVIIe siècle », *Revue d'Histoire des colonies*, Année 1949, volume 36, N° 127, p. 238-281, p. 271.

2. **Anne BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 18 décembre 1687, parrain François de Rollon lieutenant des vaisseaux du Roi ; marraine Marie-Anne Hérault femme de David Bion marchand, épouse église wallonne d'Amsterdam le 21 février 1715 **Corneille de NIJS**
3. **Daniel BRIANS** °La Rochelle b catholique Saint-Barthélemy 26 novembre 1688, parrain Isaac Nicolas sieur de Lussé, «*intéressé dans les fermes du Roy*».¹⁵
4. **Etienne BRIANS** °La Rochelle 5 mai 1690, b catholique Saint-Barthélemy 8 mai 1690
5. **Marie-Anne BRIANS** °La Rochelle, b catholique Saint-Barthélemy 11 avril 1691 épouse église wallonne d'Amsterdam 17 novembre 1724 **Zacharie CHATELAIN** célèbre libraire et imprimeur à Amsterdam, °Amsterdam, 1690, fils de Zacharie CHATELAIN, industriel à Villiers-le-Bel en galons d'or et d'argent puis à Amsterdam, et de Catherine BONNEL
6. **Elisabeth BRIANS** °La Rochelle 13 mai 1692, b catholique Saint-Barthélemy 14 mai 1692, parrain Henry Château, receveur général des fermes du Roy à La Rochelle ; marraine Marie Anne Brians, femme de M. François de Rollon, lieutenant de vaisseau du Roy, capitaine d'une compagnie franche de la Marine, épouse église wallonne d'Amsterdam le 18 juin 1723, **Pierre MOUNIER**
7. **David BRIANS** °La Rochelle 19 août 1694, b catholique Saint-Barthélemy 20 août 1694.
8. **Henri BRIANS** °La Rochelle 21 janvier 1697, b catholique Saint-Barthélemy 23 janvier 1697
9. **Henriette BRIANS** °La Rochelle 26 décembre 1697, b catholique b Saint-Barthélemy 3 janvier 1698, parrain Claude Louis Hyacinthe Ploumier, chevalier, seigneur de La Boulaye, inspecteur général de la marine et sa marraine Marie Anne Brians
10. **Marie BRIANS** ° Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 8 septembre 1700

Gédéon BRIANS demeurant à La Rochelle (1693-1697), puis à Amsterdam 1699-1747, °La Rochelle 16 avril 1670, b église réformée de La Rochelle 22 avril 1670, parrain Jacques Gorribon, receveur des tailles à Clermont en Auvergne ; marraine Jeanne de La Motte veuve de Gédéon Bion, marchand à La Rochelle, mort à Amsterdam 1er avril 1747, épouse avant 1693, **Henriette FOUCHARD** °La Rochelle 4 juillet 1672, b église réformée de La Rochelle 3 août 1672, parrain Benjamin Fouchard son père ; marraine Sarra Depont sa mère morte à Amsterdam le 27 février 1745, fille de Benjamin FOUCHARD, marchand à La Rochelle, et de Sara DE PONT ; absent du royaume pour cause de religion en 1698 dont :

15 Isaac Nicolas, Sieur de Lussé, fils d'Isaac Nicolas et de Marie Hérault, °La Rochelle 14 novembre 1651, b église réformée de La Rochelle 10 12 1651, était un financier de premier plan. Il deviendra en 1692 receveur général des finances de la généralité de Bordeaux. Il est mort en 1722. Daniel DESSERT, Argent, pouvoir et société au Grand Siècle, Librairie Arthème Fayard, 1984, p. 658-659.

1. **Paul BRIANS** °La Rochelle 15 mai 1693 b catholique Saint-Barthélemy 18 mai 1693 parrain Paul Bion, marchand ; marraine Marie-Anne Brians, femme de M. de Rollon, capitaine des vaisseaux du Roy,
2. **Magdeleine Henriette BRIANS** °La Rochelle 17 janvier 1695 b catholique Saint-Barthélemy 17 janvier 1695, morte à Tullamore (Irlande) 1767 épouse église wallonne d'Amsterdam 22 juillet 1724 **Augustus TABUTEAU** ° Amsterdam 1696, mort à Chinsura (Bengale) en 1755, fils d'Etienne TABUTEAU demeurant à La Rochelle, à Amsterdam puis à Londres, et de Renée BION
3. **Henri BRIANS** °La Rochelle 10 octobre 1697 b catholique Saint-Barthélemy 12 octobre 1697, parrain Henry [Le Boulanger] de Montigny, chevalier, seigneur marquis de Congis, maréchal de camp des armées du Roy, gouverneur de Bapaume ; marraine Marie-Anne Brians, veuve de M. de Rollon, capitaine des vaisseaux du Roy.
4. **Gédéon BRIANS** °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 25 novembre 1699
5. **Henriette BRIANS** °Amsterdam ,b église wallonne d'Amsterdam 6 novembre 1701
6. **Pierre BRIANS** demeurant à Amsterdam, °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 6 novembre 1701, qui suit,
7. **David BRIANS** °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 24 mai 1707
8. **Marianne BRIANS** °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 24 mars 1710
9. **Anne BRIANS** °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 19 janvier 1713

Pierre BRIANS, °Amsterdam, b église wallonne d'Amsterdam 6 novembre 1701, demeurant à Amsterdam, épouse à l' église wallonne d'Amsterdam, le 15 septembre 1729, **Henriette de BAUSSAY**.

Nous remercions les lecteurs qui pourraient apporter des compléments à cette généalogie en les transmettant à l'adresse suivante : La Cournolière 79320 Moncoutant, (e-mail denis.vatinel@alicesdsl.fr).

Denis VATINEL

Musée de la France protestante de l'Ouest au château du Bois-Tiffrais à Monsireigne 85110

Source : **Dictionnaire des familles protestantes de l'Aunis, Saintonge et Angoumois.**

CORRESPONDANCE DU SIEUR DE LA JOUBRETIERE

(Première partie)

Joubretière était un des fils de Samuel Guérineau, sieur de Preuil, le lieutenant en la sénéchaussée du duché de Thouars et d'Eléonore Rogier, et le frère de Daniel Guérineau, le secrétaire de Marie de La Tour d'Auvergne et d'Eléonore et Esther Guérineau dont les lettres ont été publiées dans les derniers numéros des Cahiers du Centre de Généalogie Protestante.

Une lettre de son oncle Jean Rogier, sieur d'Iray du 6^e mars 1624 à la duchesse Charlotte-Brabantine de Nassau nous apprend son entrée au service de Frédéric de La Trémoille, comte de Laval¹⁶, comme secrétaire. Il suivit le comte dans ses pérégrinations qui le menèrent à La Rochelle en 1625, puis à La Haye en 1628 et enfin en Angleterre.

Le Fonds La Trémoille conserve une vingtaine de ses lettres écrites principalement à son frère aîné Daniel. La série comporte également une lettre à son père et cinq lettres à Monsieur de Champdor, alors secrétaire de la duchesse douairière de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau.

Ces lettres sont en général des mots très brefs. Si dans sa lettre à son père et à M. de Champdor, secrétaire particulier de la duchesse douairière de La Trémoille, Joubretière écrit de façon conventionnelle, il n'en use pas de même dans les lettres à son frère. En premier lieu, il le tutoie et lui écrit avec une grande liberté.

¹⁶ Frédéric de La Trémoille, né en 1602, second fils du duc Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau, était le frère du duc Henri de La Trémoille. Il était disgracié par un bec de lièvre et était perturbé par sa qualité de cadet. Il était querelleur et refusait de céder le pas à ses cousins. Il ne trouva pas d'emplois aux Provinces-Unies auprès de son oncle Frédéric-Henri de Nassau et ne réussit pas mieux auprès de Louis XIII. Sa première prise de position en faveur de La Rochelle en 1625 lui aliéna Louis XIII. Il resta sage pendant deux ans à l'Ile-Bouchard. Conscient des suspicions dont il était l'objet, il obtint l'autorisation du Roi de se retirer aux Provinces-Unies. Mais à la nouvelle de l'abjuration le 18 juillet 1628 de son frère aîné, il ruina définitivement sa carrière en allant rejoindre l'Angleterre et en montant à bord d'un des vaisseaux anglais assiégeant La Rochelle. Il ne put jamais obtenir la grâce du Roi. Après être resté quelque temps en Angleterre, il revint aux Provinces-Unies. A la suite d'un scandale en 1633, il dut quitter précipitamment La Haye et se réfugier aux Pays-Bas espagnols où il abjura peut-être. Il alla ensuite à Venise. A la mort du duc Henri de Rohan, il ambitionna de pouvoir exercer la charge que celui-ci avait à Venise. Tel un héros picaresque, il mourut au mois de février 1642 des blessures reçues lors d'un duel avec un autre réfugié français à Venise, laissant deux enfants nés de ses amours avec une anglaise et une vénitienne.

Son style est très original et rappelle celui des héros des romans picaresques de cette époque. Dans sa lettre du 5 janvier 1627 qu'il écrit de *Moutiers au bout de la terre*, il mentionne que *Je suis ici sur les bords de l'océan où je rencontre des hommes qui n'ont d'humanité que la forme de l'homme et si je n'espérois bien tost faire voile et me retirer de ces costes, je m'habillerois en matelot comme eux et tascheroit d'apprendre leur langage* et précise à son frère qu'en lui écrivant, il prend *plaisir à un style non moins galimatésé que drolle*.

Ces lettres sont des lettres en tous points ordinaires et montrent quelle place occupaient les événements du temps dans la vie quotidienne des individus du commun, fussent-ils serviteurs de grandes maisons comme dans le cas présent.

1625 : Frédéric de La Trémoille mécontent de n'avoir pas reçu de commandement comme son frère aîné alla rejoindre La Rochelle. S'agit-il une nouvelle frasque de sa part ou un acte réfléchi à l'imitation de son oncle le duc de Bouillon : participer à une action pour la contrôler et la faire capoter et avoir agi ainsi au service du Roi ?

* * * * *

**13 avril 1625 – Paris
à Monsieur Guérineau
secrétaire de Madame
à Thouars**

Mon frère,

Si je ne puis te mander de plus particulières nouvelles que celles que ie mande à Monsieur Le Sage et excuse moy si ie ne te les fais sçavoir par la présente, mais jugeant que tu pourras les sçavoir de luy, j'ay jugé que tu ne trouveras pas mauvais, je suis un peu pressé, d'escrire une autre foisqui pourra estre bien tost, je t'en faire telle satisfaction par un catalogue d'un million de nouvelles que tu seras content.

J'ay cherché des tuyaulx propres comme tu en demandes, mais ilz sont ici tous gros ou petits comme ceux de Thouars, & plus chers, bien asseurement qu'ilz valent encore moins, j'aurois honte de les envoyer, cependant crois que je serai toute ma vie,

Mon frère,

*Vostre très affectionné ami,
serviteur et frère*

Joubretière

A Paris, ce 13^{ème} apvril 1625.

Archives nationales, 1 AP 660

10 avril 1626 – La Rochelle

Monsieur mon très cher frère,

Le peu de soin que je voi[s] en vous de me donner le contentement de vos nouvelles me fait faire celle ci mesme pour réitérer tousiours les coniurations que je vous fais de me vouloir donner d'autre tesmoignages de la bonne affection que vous m'avés tousiours tesmoignée et me permettre d'entretenir ce que je désire avec tant de passion qui est la qualité que je me suis tousiours conservée d'estre toute ma vie,

Monsieur mon très cher frère,

*Vostre très humble et
très affectionné serviteur et frère*

Joubretière

De La Rochelle, ce 10^e avril 1626.

Archives nationales, 1 AP 660

**26 septembre 1626 – L'Ile
à Monsieur de Preuil
à Thouars**

Monsieur mon Père,

Le soin qu'il vous plaist prendre de moy avec la peine que vous donnent celles dont vous m'honorés, me rend si honteux que je ne sçai comment vous en rendre assés dignement les grâces et n'ai recours qu'à prier Dieu à ce qu'il me face assés mériter pour vous en pouvoir tesmoigner les ressentiments et me donne de le connoistre & vous obéir comme estant,

Monsieur mon père,

*Vostre très humble
& très obéissant fils et serviteur*

Joubretière

De l'Isle-Bouchard, ce 26^e septembre 1626.

Archives nationales, 1 AP 660

25 décembre 1626- L'Isle-Bouchard

Mon frère,

Si tu es arrivé sain & sauf à Paris, comme j'en ay prié Dieu. Je te supplie te resouvenir de m'envoyer de la cire d'Espagne en exécution de la promesse que tu m'en as faite. Je te rendray l'argent que tu y auras mis et d'ailleurs me resentirai ton obligé à m'employer en autres occasion pour ton service, et te rendre les preuves très certaines de mon devoir et du désir très ardent que j'ay à te tesmoigner que je suis,

Mon frère,

Ton obéissant frère et serviteur

Joubretière

De L'Isle-Bouchard, ce 25^e décembre 1626.

Fais je te supplie mes très humbles baise mains à Messieurs de Pontaubray et à Monsieur de Rozemont, et me fais le bien de m'escire quelques nouvelles de ce qui se passera à la Cour. Monsieur de Rozemont me fera tenir tes lettres si tu l'en pries.

Archives nationales, 1 AP 660

29 décembre 1626 - L'Isle-Bouchard

Mon frère,

Je te supplie que l'air de la Cour ne t'empoisonne pas de sa douceur de sorte que tu m'oublies, car j'en aurois autant de déplaisir que tu m'oublies, comme tu en serois iustement blasmable. Je n'ay pas encore à me plaindre, car je sçay que tu ne peux avoir eu loisir de m'escire depuis que tu es party de ce lieu.

Fais s'il te plaist mes très humbles baise mains à Monsieur de Fourchefière¹⁷ et à Monsieur de La Bertaudière¹⁸ qu'il leur plaise les recevoir comme de leur très humble serviteur. Resouviens toy aussy de la promesse que tu m'as faite et t'assure que j'auray moyen de me revancher des obligations que je t'ay, tu esprouveras en ma fidélité le veu que j'ay fait d'estre jusques au dernier soupir de ma vie,

Mon frère,

Ton obéissant serviteur & frère

Joubretière

De l'Isle-Bouchard, ce 29^e décembre 1626.

Archives nationales, 1 AP 660

¹⁷ Josias Marvillaut, sieur de Fourchefière, était un gentilhomme huguenot du Pays Thouarsais.

¹⁸ Jacques Ravenel, sieur de La Bertaudière, était un gentilhomme huguenot de la paroisse de La Trimouille en Poitou.

**4 mars 1627 – Moutiers
à Monsieur Guérineau
conseiller et secrétaire de Madame la duchesse**

Mon frère,

Aujourd'huy 4^e du présent ta lettre me vient d'estre rendue sed non larmina. Je suis très marri que je ne puis te faire response de trois pistoles, mais je m'asseure que tu considèreras assez que mes esmolumens sont trop petits pour ne gaigné pas sur toy quelque peu de (...) d'ailleurs aussy que je suis trop esloigné des messagers de Paris.

Je suis ici sur les bords de l'océan où je rencontre des hommes qui n'ont d'humanité que la forme de l'homme et si je n'espérois bien tost faire voile et me retirer de ces costes, je m'habillerois en matelot comme eux et tascheroit d'apprendre leur langage.

Qui pis est la bonne volonté que j'ay de te payer demendroit un venin contre toy pour jamais ne satisfaire à ma promesse, ni mon seing et promes que je ne te doibs rien, mais je prie Dieu qu'ainsy n'advienne car je suis trop,

Mon frère,

*Ton très humble
et obéissant frère & serviteur*

Joubretière

De Moutiers au bout de la terre, ce 4^e mars où je suis depuis le 5^e janvier 1627.

Je m'asseure que tu feras voir ma lettre à quelqu'un qui diroit qu'en t'escrivant je prans plaisir à un style non moins galimatisé que drolle.

Archives nationales, 1 AP 660

**Sans date – L'Ile-Bouchard
à Monsieur Guérineau
conseiller et secrétaire de Madame
à Thouars**

Mon frère,

C'est que j'ay tant tardé à t'envoyer ton chapeau, ça esté le manque d'occasion de trouver personne fiable, mais j'ay creu que ce porteur estoit assés assuré, l'assurant que pour sa peine tu luy feras présent de quelques pièces d'argent. Si j'eusse voulu laisser encore ton dit chapeau au marchand qui me l'a vendu pour 37 livres ou à Monseigneur qui l'essayé et l'a voulu avoir pour trente-huit livres, mais debet &c, il ne seroit pas pour toy.

Je te prie d'affection de me faire sçavoir de tes nouvelles aux occasions qui se présentent tous les jours & de ce que tu apprens de ce qui vient de l'armée, j'en ferai[s] autant de ma part. Adieu, c'est,

Mon frère,

Ton très affectionné frère et serviteur

Joubretière

De L'Isle-B, ce [...]¹⁹.

Je te prie de m'envoyer ma casaque par le premier qui viendra des gens de Madame.

Archives nationales, 1 AP 660

**22 juin 1627 – L'Isle-Bouchard
à Monsieur Guérineau
conseiller & secrétaire de Madame la duchesse**

Monsieur,

Je te prie d'affection de solliciter M. de Mondevis²⁰ à ce qu'il m'envoie par le Sr. Ruillé l'acquis de Monseigneur le duc, que tu sçais que je luy ay demandé pendant que j'estois à Thouars. Fais moy aussy le bien de m'escire un petit mot par le dict Sr. Ruillé de ta santé avec escuse de mon père et de ma mère et t'asseurer que je suis,

*Ton très humble et très affectionné
frère & serviteur*

Joubretière

De l'Isle-B., ce 22^e juin 1627.

Archives nationales, 1 AP 660

¹⁹ Le bas de la lettre est rogné ce qui empêche de lire le lieu d'expédition et la date.

²⁰ Claude Rivet (1603-1647), sieur de Mondevis, était le second fils d'André Rivet, l'ancien pasteur de Thouars, alors professeur de théologie à l'Université de Leyde. Au mois de mars 1627, Henri de La Trémoille l'avait choisi pour être son premier secrétaire, après avoir promu à la fonction d'intendant Jean Rogier, sieur d'Irais, qui exerçait auparavant ce poste de premier secrétaire.

**24 juin 1627 – L'île-Bouchard
à Monsieur Guérineau
conseiller et secrétaire de Madame
à Thouars**

Monsieur,

Je suis tout estonné de voir vostre humeur changée. Au moins s'il est vrai que cy-devant vous m'aiés aimé et que maintenant tant de messagers viennent de vos quartiers et ne me facent aucuns baise mains de vostre part, ny mesmes le moindre petit souvenir, je ne serai pas en cepays long temps sans avoir l'honneur de vous voir. J'espère que ce sera la semaine prochaine que j'auray loisir de faire mes plaintes de bouche et vous dire que je suis,

Vostre serviteur et frère

Joubretière

De l'Isle-B., ce 24^e juin 1627.

Monseigneur ira la sepmaine qui vient à Thouars & y seroit allé ceste-cy sans qu'il veut faire la (...)ce pays là.

Archives nationales, 1 AP 660

**Sans date – Sans lieu
à Monsieur Guérineau
conseiller et secrétaire de Madame la duchesse
à Thouars**

Mon frère,

Je te prie de présenter à Madame la duchesse la lettre qui accompagne celle-cy, la teneur d'icelle est que Mademoiselle de Vinay, autrement dit de Mauléon, belle-fille de Monsieur de La Brosse²¹, l'un des gentilshommes de Monseigneur, supplie très h[umblement] madite Dame la duchesse de prendre la peine d'escire à M. le procureur du Roy de Loudun²²

²¹ Joseph Lebrun, seigneur de La Brosse.

²² Ce procureur du Roi à Loudun est le célèbre Louis Trincant, chef des catholiques de cette ville comptant une forte communauté huguenote, adversaire irréductible d'Urbain Grandier parce que celui-ci avait séduit une de ses filles. Michel CARMINA, *Les Diables de Loudun. Sorcellerie et politique sous Richelieu*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1988, p. 63, 78-79, 95-96 et 144.

de luy rendre justice en un procès qu'elle a audict Loudun où ledit procureur conclu entièrement contre ladite Damoiselle. Je t'asseure que ton employ sera reconneu par mondit Sr. de La Brosse. Sur ce je te baise les mains en la qualité,

Mon frère,

De ton serviteur très humble & frère

Joubretière

Monsieur de La Brossardière est frère de la femme dudict Sr. procureur du Roy.

Je baise très h[umblement] les mains à mon père, ma mère très particulièrement & nostre seur et te prie de me faire sçavoir de tes nouvelles.

Archives nationales, 1 AP 660

**5 juillet 1627 – L'Isle-Bouchard
à Monsieur Guérineau
conseiller et secrétaire de Madame la duchesse
à Thouars**

Mon frère,

Je te prie (quoy que les prières te soient peu considérables) de le mander demain matin par la voie que t'enseignera M. Ruillé ce qu'est de l'affaire dont je t'avois escript pour Mme de Vinay. Adieu,

Ton frère et serviteur

Joubretière

De L'Isle-B. ce 5 juillet 1627.

Archives nationales, 1 AP 660

**Sans date –Thouars
à Monsieur Guérineau
à Vitré**

Monsieur mon frère,

Celle-ci sera pour vous supplier de prendre la peine de m'écrire à la première occasion le subiet qui vous a rendu si tiède dans les tesmoignages du bon souvenir que vous aviés accoustumé avoir de moy comme personne qui à ce que je vous vous est trop acquise.

La douceur de la réception de l'une des vostres du 17^e mars à esté secondée de dix des miennes à toutes lesquelles vostre bonne humeur a mesprisé les responses. L'excés de telle vengeance que vostre desdain et non la raison vous fait avoir sur la continuation qui sera sans fin de mon amour à vostre service n'empeschera pas que je ne vous dies en passant que les dames Thouarsoises sont bien d'un élément plus rechaupé à reconnestre l'affection de mon service que vous et particulièrement celle que vous sçavés, et qui ne tourmente guères nssens de l'âmes naissantes dans un foyer qui me semble si noir et sale, jusques aux embrassements que je vous forcerai recevoir de moi. Je demeure,

Monsieur mon frère,

*Sans bas de fil,
Vostre humble
et très affectionné d'amour
et de dévoué serviteur*

Le pauvre Joubretière

Qui va jouer à la paume [une] demie douzaine de pistoles contre M. de Mesmé et M. de La Bauge avec La Plante, et de là baiser Mlle Prime son cœur.

De Thouars, le tantiesme que vous voudrés pour ce que datter ne me sert à rien.

Archives nationales, 1 AP 660

Jean-Luc TULOT

**n.b. la suite de la transcription de ces lettres paraîtra dans le prochain cahier.
(ndlr).**

LA GUERRE DE 1914 - 1918

DE LUCIEN GINANE

(Première partie)

Introduction

Notre mas de Saint-Victor-de-Malcap (Gard) rassemble un grand nombre de portraits, de photographies, de cartes et de lettres, de documents qui rappellent ce qu'ont pu vivre nos parents et nos arrière-grands-parents pendant cette Grande Guerre de 1914-1918.

Tous ces objets étaient sous nos yeux mais nous ne les voyions pas. C'était pour nous de l'histoire ancienne, celle d'un passé révolu. Nos parents nous parlaient peu de cette guerre et des souffrances qu'ils avaient endurées. Leur souvenir était occulté par celui, plus récent, des heures douloureuses que notre famille a vécues pendant la seconde guerre mondiale.

C'est à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918 que nous avons cherché à en savoir plus sur la façon dont nos parents avaient vécu cette période difficile. Nous nous sommes plongés dans nos archives familiales. Nous avons pris contact avec nos cousins, recueilli leurs archives et rassemblé une importante documentation.

En 1914, quand la Grande Guerre a commencé, nos arrière-grands-parents, Léonce et Evodie Ginane, habitaient Saint-Victor-de-Malcap où ils étaient agriculteurs avec une activité secondaire d'éducateur de vers-à-soie, de filateur et de fabricant de tuiles.

Ils étaient âgés de 65 ans. Ils avaient six enfants, cinq garçons et une fille. Leurs cinq fils et leur gendre furent tous mobilisés. Un des fils est mort pour la France en 1916. Un autre a été blessé en 1914 ; un autre malade du paludisme.

C'est l'histoire d'un de leurs fils, notre grand-oncle Lucien Ginane, que nous voudrions évoquer ici. La guerre l'a conduit en Lorraine, à Verdun, dans les Vosges puis dans les Balkans où il a été malade du paludisme. Il s'était fiancé en juin 1914 et devait se marier en septembre 1914 mais tout a été suspendu pendant cinq ans.

Après la guerre, il a retrouvé une vie normale et oublié ces mauvais souvenirs. Il venait souvent à Saint-Victor-de-Malcap voir sa famille et ses amis de jeunesse. Il était très agréable, très affable, très enjoué et ses visites étaient très appréciées. Il ne nous parlait pas de sa guerre 1914-1918.

Chapitre I

La jeunesse de René Lucien Ginane (de 1887 à 1914)

On l'appelait couramment par son second prénom, Lucien. Il est né le 10 mai 1887 à Saintt-Victor-de-Malcap. Il s'est marié avec Eloïse Dombre, le 7 août 1919, à Sauzet où il s'est installé comme gendre et où il est décédé à 69 ans, le 3 juillet 1956.

1. Sa formation scolaire et professionnelle

Lucien Ginane va à l'école du village, laïque, gratuite et obligatoire (jusqu'à onze ans). Il y apprend à lire, à écrire et à compter. Il y apprend aussi la morale républicaine, les devoirs envers la Patrie... Le jeudi, il suit l'enseignement religieux protestant du pasteur. Il quitte l'école à onze ans, à l'âge où l'on entre aujourd'hui au collège. Son niveau scolaire est celui du primaire.

Lucien Ginane aime écrire. Ses deux années de service militaire et ses cinq années de guerre lui donnent l'occasion d'échanger une importante correspondance avec sa famille, sa fiancée, ses amis. Il fait de réels progrès dans l'expression écrite. Il fait quelques fautes d'orthographe que j'ai corrigées dans les extraits de sa correspondance que je cite.

Après l'école, il poursuit sa formation professionnelle dans la ferme familiale auprès de son père. Il y apprend les métiers de paysan, de tuilier, **de filateur**.

2. Son service militaire à Bastia (de juillet 1908 à juillet 1910)

En 1908, à vingt-et-un ans, il fait deux ans de service militaire de juillet 1908 à juillet 1910. Cette séparation entraîne un abondant échange de cartes et de lettres avec sa famille.

Il est affecté à Bastia, en Corse, à la 7^{ème} batterie du 38^{ème} Régiment d'Artillerie. Il passe quelques mois à la 6^{ème} batterie du 2^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne. L'artillerie se déplace grâce à des chevaux. Ginane occupe le poste de 2^{ème} cavalier.

Il séjourne à Bastia et à Saint-Florent sur l'autre bord du Cap Corse où se trouve l'école de tir. Il a l'occasion d'aller en manœuvre au centre de la Corse, à Ucciani et à Ajaccio.

Il existait deux temples protestants en Corse, l'un à Ajaccio et l'autre à Aullène, dont Lucien Ginane envoie les cartes à sa famille.

3. Ses fiançailles en 1914 avec Alix Dombre

En 1914, Lucien Ginane a vingt-sept ans. Il est temps pour lui de s'installer et de fonder un foyer. Des relations mettent les Ginane en rapport avec une famille protestante, d'excellente réputation, qui a une propriété, pas de fils et deux filles à marier. L'alliance est conclue. Lucien Ginane est fiancé à la fille aînée, Alix Dombre, âgée de vingt-quatre ans.

Le mariage doit avoir lieu *après les vers-à-soie*, c'est-à-dire à l'automne, après les gros travaux agricoles. Mais la guerre est déclarée au début d'août 1914. Le mariage est reporté à la fin de la guerre qui devait être courte, pensait-on, mais qui va durer longtemps.

Les fiancés vont échanger de nombreuses cartes. Au début, ils ne se connaissent pas vraiment. Les premières cartes sont conventionnelles comme entre deux personnes qui n'ont pas grand-chose en commun. Elles deviennent plus tendres et même passionnées avec le temps. Lucien Ginane a soigneusement conservé les lettres de sa fiancée. Elles sont à Saint-Victor-de-Malcap où nous les conservons précieusement.

4. Sa mobilisation dès le premier jour (1^{er} août 1914)

Lucien Ginane est mobilisé dès le premier jour et rejoint son régiment le 1^{er} août 1914 à Nîmes. Il sera démobilisé le 1^{er} avril 1919.

Comment prend-t-il cette mobilisation ? Il ressort de sa correspondance qu'il accepte la situation. Il n'est pas enthousiasmé, mais il ne se révolte pas. La patrie est attaquée. Il est de son devoir de la défendre. C'est également ce que pensent ses frères. C'est dans cet esprit qu'ils ont été élevés, à l'école et dans leur famille, comme en témoignent les nombreux livres qu'ils ont lus et qui sont restés dans nos archives.

Nous distinguons quatre périodes dans la guerre de Lucien Ginane :

- a. En Lorraine puis à Verdun et dans les Vosges avec la 76^{ème} DI d'août 1914 à fin 1916.
- b. Dans les Balkans avec le 274^{ème} RAC de janvier 1917 à juin 1918.
- c. Hospitalisé en Italie (de juillet à septembre 1918) puis en permission de deux mois.
- d. A Nîmes jusqu'à sa démobilisation (de novembre 1918 au 1^{er} avril 1919).

5. Sa guerre d'artilleur

Pendant ces années, Lucien Ginane a vécu des moments très difficiles d'épreuve et de souffrance mais, heureusement, il n'a pas connu le pire comme ses frères Paul et Fernand.

En tant qu'artilleur, il est positionné à plusieurs kilomètres de la ligne de front. Il n'est pas comme les fantassins en première ligne dans les tranchées. Il ne connaît pas personnellement l'horreur de ce que l'on vit dans les tranchées, de ce que l'on subit et de ce que l'on est amené à faire, du risque permanent de mort, de l'obligation de tuer pour ne pas être tué. « Pour cent tués dans l'Infanterie, un blessé dans l'Artillerie » disait-on.

Chapitre II

L'Artillerie de Campagne en 1914 – 1918

Lucien Ginane est artilleur au 38^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne. Il est affecté au 5^{ème} groupe de batteries. Ce groupe est détaché du régiment pendant toute la durée de la guerre et il est affecté à la 76^{ème} Division d'Infanterie. Ginane et son groupe combattent dans les Vosges et à Verdun avec l'armée des Alpes, puis dans les Balkans avec l'Armée d'Orient.

1. Le régiment et le groupe de Lucien Ginane (38^{ème} RAC - 5^{ème} groupe)

Le 38^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne, créé en 1873, a combattu en Extrême-Orient (1884-1885), à Madagascar (1895-1896) et au Maroc (1912-1914). Il est composé de quatre groupes de trois batteries chacun, soit au total douze batteries.

En 1914, le 38^{ème} RAC est renforcé par un 5^{ème} groupe de réservistes constitué des 27^{ème} et 28^{ème} batteries et de la 30^{ème} batterie du 57^{ème} RAC (Toulouse). Lucien Ginane est affecté à la 27^{ème} batterie. Ce 5^{ème} groupe est détaché du 38^{ème} RAC et mène une vie opérationnelle distincte dont il n'est pas fait état dans l'Historique de ce régiment pour 1914-1918.



Le 5^{ème} groupe est rattaché à la 76^{ème} Division d'Infanterie du 31^{ème} Corps d'Armée et combat dans les Vosges. Début 1917, la 76^{ème} DI rejoint l'Armée d'Orient où ce 5^{ème} groupe devient le 3^{ème} groupe du 274^{ème} RAC, composé des 47^{ème}, 48^{ème} et 49^{ème} batteries. La batterie de Lucien Ginane forme la 47^{ème} batterie du 274^{ème} RAC.

2. L'organisation d'une batterie de campagne

Selon l'illustration du 5 juin 1915, une batterie se compose des éléments suivants :

- 4 pièces de canons comprenant chacune 1 canon avec son avant-train et 1 caisson avec avant-train et arrière-train
- 3 pièces comprenant chacune 3 caissons

- 1 pièce comprenant forge, chariot, attelages de complément
- 1 pièce comprenant fourgons à vivres et à bagages et chariot-fourragère.

Une batterie est composée de 3 officiers et de 171 hommes dont 15 sous-officiers. Elle dispose de 169 chevaux et de 22 voitures. L'ensemble occupe sur route une profondeur de 350 mètres. C'est l'équivalent de la compagnie de l'infanterie.

Trois batteries forment un groupe (ou bataillon dans l'Infanterie). Quatre groupes forment un régiment.



Un caisson, c'est une remorque "armoire" qui comprend des casiers chargés d'obus.

L'avant-train est une remorque sur laquelle s'attelle le canon ou le caisson. Il possède une "galerie porte-sacs". Trois artilleurs prennent place sur le coffre qui leur sert de banc.

Les fourgons à vivres, le chariot de batterie sont les ancêtres des camions.

Une fourragère est une remorque ouverte qui sert au transport du fourrage.

La batterie emmène avec elle 312 coups par pièce. Elle est ravitaillée en fonction des besoins par le parc de corps d'armée qui est situé entre quatre et dix kilomètres du front. La consommation moyenne d'obus par canon de 75 pendant tout le mois de septembre 1914 aurait été de 700 coups. Cela peut sembler faible mais le combat n'est pas permanent, il y a les déplacements, les périodes d'attente, l'absence d'objectif visible ou la difficulté de distinguer les amis des adversaires... etc. La consommation de munition ira en augmentant.

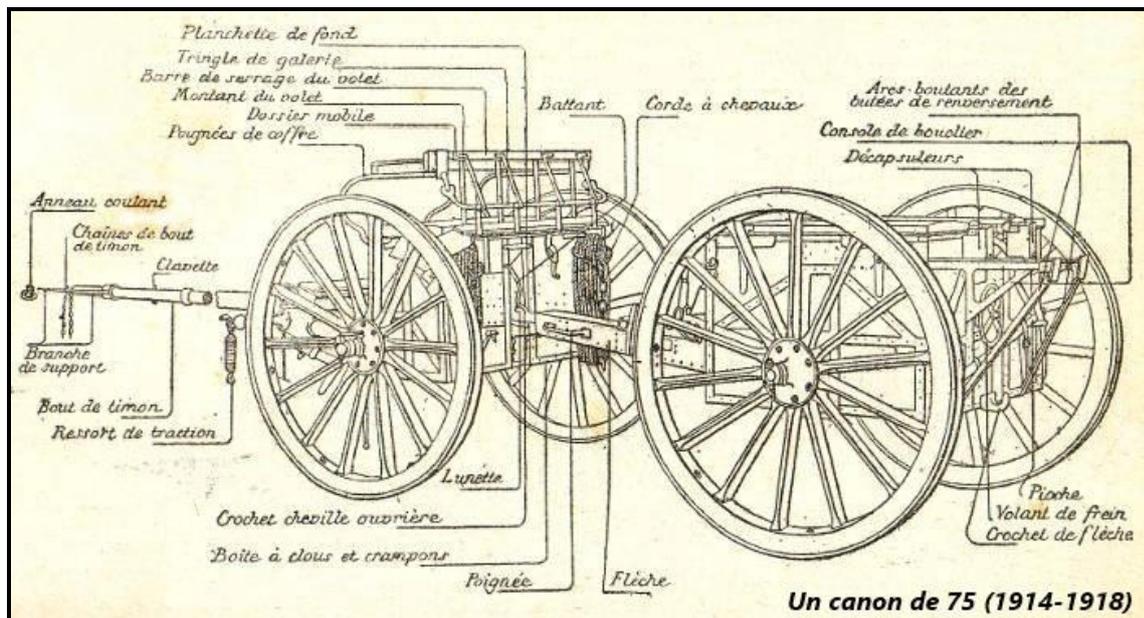


Il faut aussi assurer la nourriture des 175 hommes et des 168 chevaux de la batterie. Le fourrage représente un volume important à transporter.

3. Lucien Ginane est deuxième conducteur dans sa batterie.

Chaque pièce est tirée par un attelage de trois groupes de deux chevaux. Lucien Ginane est deuxième conducteur « avec la charge des chevaux les moins bons, dit-il à son frère Arthur ». Pendant les déplacements, il est en selle sur un des deux chevaux du groupe du milieu. C'est pourquoi il porte des bottes de cavalier sur ses photos en uniforme.

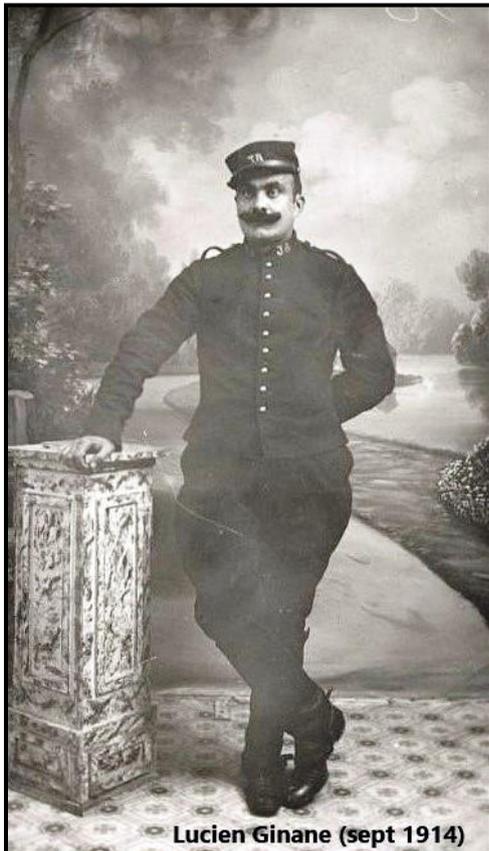
Pendant les combats, il ne s'occupe pas directement du fonctionnement des canons. Il se tient avec les chevaux, à 500 mètres des canons, à l'abri de la vue de l'ennemi. Il est chargé du réapprovisionnement des pièces en munitions.



Chapitre III

Lucien Ginane à Nice puis à Nîmes (14 août 1914 - 15 novembre 1914)

D'après un site internet consacré au 38^{ème} RAC, le groupe de Lucien Ginane quitte Nîmes le 15 août 1914 pour le secteur des Vosges. Mais Lucien Ginane, lui, est envoyé à la 43^{ème} batterie du groupe des batteries de sorties à Nice.



En 1914, l'Italie est alliée à l'Allemagne et à l'Autriche. On peut craindre qu'elle nous déclare la guerre. Il faut donc maintenir des troupes sur la frontière des Alpes. L'Italie se déclare neutre puis se range à nos côtés le 23 mai 1915.

Le 14 août 1914, Lucien Ginane est à Nice. Il y retrouve deux de ses frères, Paul et Fernand Ginane. Paul sert au 6^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains du 58^{ème} RI et Fernand au 3^{ème} RI. Les trois frères se font photographier en uniforme le dimanche 13 septembre 1914. C'est l'origine des portraits qui ornent depuis cent ans les murs du salon de notre mas de Malcap.

Le séjour de Lucien Ginane à Nice est bref. Le 30 septembre 1914, il écrit « Nos batteries quittent Nice aujourd'hui pour venir à Nîmes. Nous arriverons à Nîmes le 2 octobre... ». Il reste un mois et demi à Nîmes, avant de partir pour le front à la mi-novembre 1914.

Chapitre IV

Lucien Ginane entre la Meuse et la Moselle (novembre 1914 - mars 1916)

Mi-novembre 1914, Lucien Ginane rejoint la 27^{ème} batterie entre la Meuse et la Moselle à Frémeréville (Meuse) près de Commercy. Il est à moins de cinq kilomètres de la ligne de front. Il fait froid, il pleut ou il neige, la boue est partout, le canon tonne en permanence. Il est chargé du ravitaillement des batteries. Il reste dix-sept mois dans ce secteur, d'abord à Frémeréville-sous-les-Côtes, puis dans le Bois de la Reine et les villages voisins de Lagny et de Sanzey. Il participe aux tentatives pour reprendre aux Allemands le saillant de Saint-Mihiel. Pour le nouvel an 1916, il obtient une permission de six jours. En mars 1916, il participe à la bataille de Verdun.

1. Lucien Ginane rejoint la 27^{ème} batterie à Frémeréville (Meuse) (15 novembre 1914 - 22 mars 1915)

A la mi-novembre 1914, Lucien Ginane part pour le front. Nous suivons son parcours grâce aux cartes postales qu'il adresse à sa famille. Il est le 17 novembre à Cray (Haute-Saône) puis à Neufchâteau (Vosges) et le 24 novembre à Commercy (Meuse). Il rassure les siens « ... Suis toujours en bonne santé... ». Ce renseignement précieux et très attendu figurera désormais systématiquement dans toute sa correspondance.

jeudi 26 novembre, il envoie une longue carte [probablement de Frémeréville] :

« Bien chers parents, Je viens vous dire que je suis toujours en bonne santé. Me voilà déjà en grand travail. Aujourd'hui nous avons reçu du lieutenant pour les effets.

Dans la pièce où j'ai été versé, il y a un camarade de Molières [sur Cèze]. Nous sommes toujours ensemble, c'est un nommé Richard.

Hier nous avons eu une alerte mais heureusement, ce n'était que pour voir au cas où il nous faudrait déguerpir soit pour avancer soit pour reculer le temps que l'on se remette. Hier, il a tombé de la neige et le temps s'est radouci un peu.

La canonnade est toujours la même mais ceux qui souffrent le plus, ce sont les fantassins.

Veillez m'envoyer des provisions avec un mandat. Bien des amitiés à tous. A bientôt de nous revoir ».

Il en ressort :

- Qu'il a rejoint la 27^{ème} batterie et que la canonnade est incessante.
- Qu'il a fait la connaissance d'un compatriote gardois Ernest Marius Richard, né le 7 février 1883 à Molières-sur-Cèze, qui deviendra un ami.
- Qu'il se trouve entre la Meuse et la Moselle à 4 km au sud de la ligne de front. Les villes proches sont Saint-Mihiel, Commercy, Toul, Nancy et Pont-à-Mousson et, un

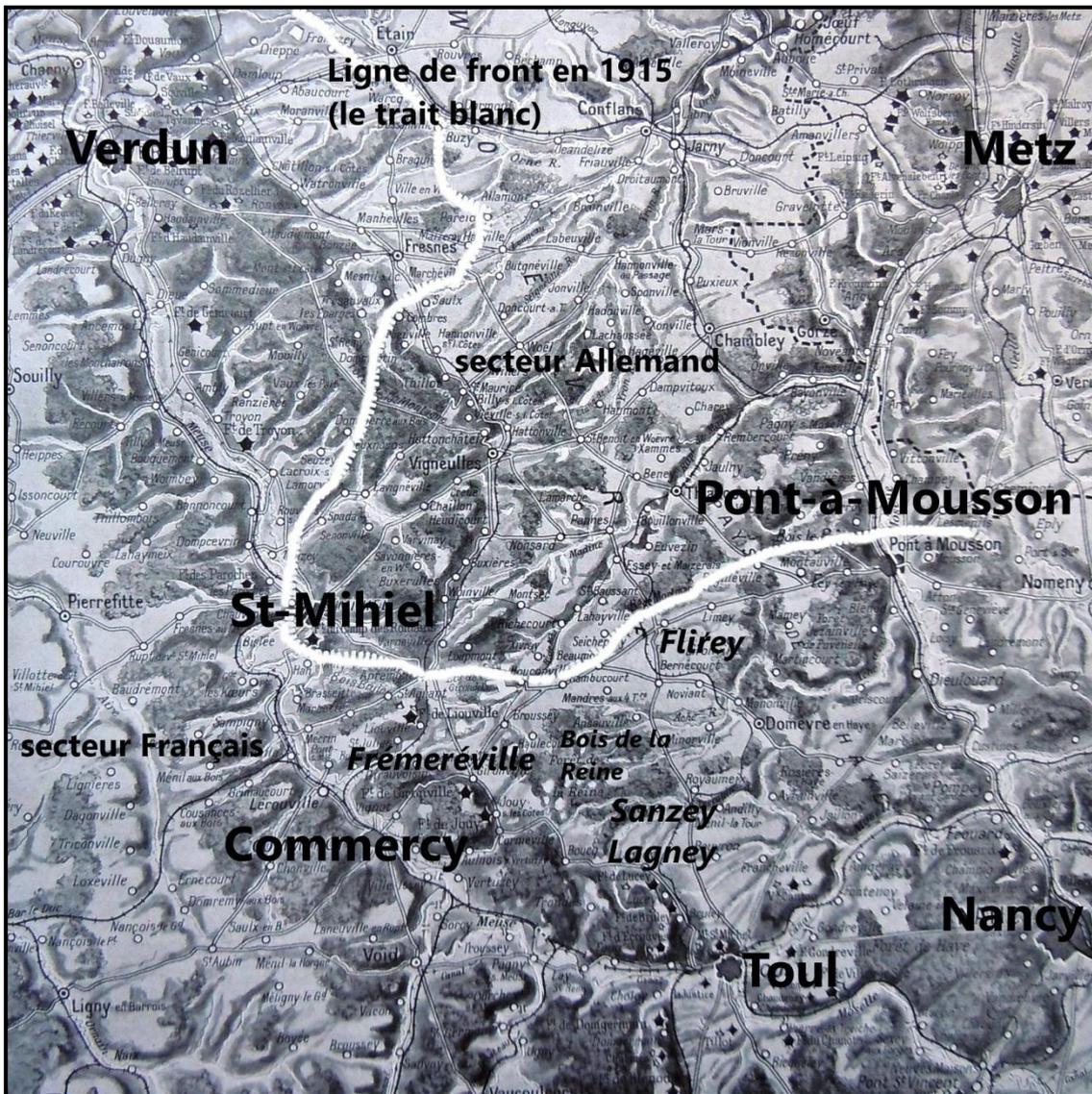
peu plus loin, Verdun et Metz. Dans le voisinage, il y a les villages de Frémeréville, Sanzey, Lagney et Flirey ainsi que le Bois de la Reine.

- Qu'il fait froid, qu'il neige, qu'il pleut, que c'est partout la boue profonde, que le climat est bien différent de celui de Saint-Victor ou de celui de la Corse.

Vendredi 27 novembre 1914, il écrit « ...Me voilà depuis dix jours sur le champ de bataille. Aujourd'hui, nous avons eu un adjudant de blessé, très légèrement ». [NB : sans doute l'adjudant Dupuy].

10 décembre 1914, il écrit à son frère Arthur « ... Quant à moi, je me porte toujours bien et je suis toujours au même endroit dans la Meuse [Frémeréville]. Ces jours-ci, nous avons eu un bombardement dans le petit village. Heureusement il n'y a eu que trois obus qui n'ont pas fait [trop] de mal. Un seul a occasionné des pertes, 1 tué et 8 blessés, ainsi que dix chevaux tués. Malgré cela, j'ai bon courage et bon espoir de vous revenir sain et sauf... ».

18 décembre 1914, de Sorcy (Meuse) « ... Je suis en corvée pour prendre des obus... ».



Entre Meuse et Moselle, Frémeréville, Bois de la Reine, Sanzey, Lagney, Flirey

5 janvier 1915, « ... Quant à moi, je suis toujours au même endroit [*Frémeréville*] et me porte bien. J'espère que la veine m'accompagnera pour la durée de cette maudite guerre qui fait couler tant de sang et verser tant de larmes... ».

5 janvier 1915, il informe son frère Arthur de ses occupations et des dangers qu'il court : « ... Tu me demandes des détails sur mes occupations et sur les dangers que nous courrons. Je voudrais bien te satisfaire mais il est expressément défendu de citer le pays où l'on se trouve et de raconter ce qui s'y passe. Je suis toujours au même endroit [*Frémeréville*] et nous avons les mêmes positions. Tous les jours, nos pièces sont arrosées par les marmites de ces maudits boches. Tout dernièrement notre capitaine vient d'être blessé à la tête [*sans doute le capitaine Mellon*]. Heureusement ce n'est pas trop grave. Il ne se passe pas une seule journée sans recevoir une salve de coups de canon qui, jusqu'à présent, ne nous ont pas fait grand mal grâce à nos tranchées établies.

Depuis 2 mois je n'ai pas vu M. Paulhan [*un ami d'Arthur*] qui est à la 28^{ème} batterie. Leurs pièces sont à côté des nôtres. Il fait fonction de sous-lieutenant et ne va pas tarder à avoir le galon. Quant à lui, il reste constamment dans le bois au * et vient rarement au village. Quant à nous les conducteurs, nous n'avons pas trop à nous plaindre. Notre travail est toujours le même, ravitailler nos pièces le soir ou de grand matin. Moi, je suis conducteur du milieu et mes chevaux ne sont pas les plus beaux. J'en ai un qui est très maigre et très vieux.



Entre Meuse et Moselle, Frémeréville, Bois de la Reine, Sanzey, Lagney, Pagney, Sorcy

Voilà 2 jours qu'il fait très bon. Il fait un temps très clair et les avions viennent fréquemment nous survoler. Tant que l'on peut, on se montre le moins possible afin d'éviter un bombardement. Tous les villages qui sont sur la ligne de feu sont très souvent bombardés, surtout de nos côtés. Hier encore, un village tout voisin du nôtre a été sur le soir violemment canonné par les boches.

Tu vois, cher Arthur, où que l'on se trouve, on n'est pas en sécurité. Nous sommes tout aussi exposés que ceux qui sont aux pièces. Il n'est pas rare d'entendre siffler les obus passant par-dessus nos têtes pour aller atteindre les pièces de 120 qui sont derrière nous.

Je suis toujours courageux et, en accomplissant mon devoir, je pense souvent à vous tous... Je suis avec mon camarade Richard et avec plusieurs autres des alentours de chez nous... ».

10 janvier 1915 de Frémeréville « ... Aujourd'hui je suis garde d'écurie avec Richard. Nous dînons ensemble et mangeons de bonnes saucisses de son pays avec des anchois. Nous sommes en train de faire du café. Il fait un temps pluvieux et il commence à refroidir... ».

12 janvier 1915 de Frémeréville « ... Il fait un très mauvais temps, il pleut tous les jours. Aujourd'hui de grand matin, je suis allé porter un chargement de planches aux batteries de tir. Bientôt nous ne pourrons plus faire en avant car les chevaux s'enfoncent jusqu'au ventre. Les tranchées sont inondées d'eau, les servants ne savent pas où s'abriter. On commence à se décourager. Soir et matin, on ne fait qu'entendre les fusils et les canons... ».

16 janvier 1915 de Frémeréville. Lucien Ginane est vacciné contre quelque maladie qu'il ne précise pas « Je commence à mieux aller. La fièvre va passer. La semaine prochaine, il me faudra subir encore une autre piqure qui sera beaucoup plus forte que la précédente.

Malgré le mauvais temps et le froid que nous avons, et en plus de grands combats, j'espère que rien ne m'arrivera et que je finirai sain et sauf cette maudite guerre qui met la tristesse dans tous les cœurs..... Dîtes-moi ce que la population pense de tout cela... ».

17 janvier 1915 de Sorcy « ... Nous venons d'avoir le matériel du 75... ».

En effet le 22 novembre 1914, la 27^{ème} batterie avait été provisoirement armée de quatre vieux canons de 90 car les 75 étaient en réparation.

28 janvier 1915 « ... Je vais toujours bien. Hier nous avons été bombardés par trois obus. Heureusement ils sont tombés au-dessus [NB : sans doute au-delà] du village... ».

29 janvier 1915 « Aujourd'hui j'ai reçu le colis d'Emma [sa sœur] qui ne contenait pas les galoches demandées. Elles me seraient d'une grande utilité, je me gèle les pieds. Il fait très froid. Nos chevaux ne peuvent plus se tenir tellement le sol est gelé. Les roues et les essieux se cassent tellement il fait froid... ».

10 février 1915, « Chers parents, ... le temps passe et voilà plus de six mois de séparation. C'est une rude épreuve mais l'issue de la victoire et de notre prompt retour nous donne le courage de supporter toutes ces épreuves et ces fatigues... ».

13 février 1915 « ... Me voilà aujourd'hui de corvée de bois. Nous sommes une dizaine à faire des claies pour nos batteries de tir qui sont dans l'eau afin qu'ils marchent dessus et évitent toute cette boue. Cet après-midi, nous avons profité d'un moment [de liberté] pour aller promener dans le bois. C'est un immense plateau. Tout en promenant, nous sommes allés visiter une grande carrière de pierres. Ces jours de sortie nous font du bien et dissipe l'embêtement que l'on éprouve dans ce triste patelin où nous sommes, toujours en danger de ces maudits boches... Pendant que je vous écris, le canon gronde de tous les côtés sans arrêt même d'une minute. Nos batteries sont en train de récolter quelque chose.

Je suis toujours au même endroit et au même village. Il fait un temps de pluie et de neige mais avec ça, le froid n'est pas des plus intenses... Vous serez bien aimables de m'expédier par la poste un petit colis de tabac et de cigarettes avec cigares. Ce n'est pas pour en user moi-même mais pour en offrir à mes camarades des environs de chez nous notamment Roussel de Génolhac et Dumény de Sauzet qui sont à la 28^{ème} batterie. Ils me donnent souvent des provisions et, tous les jours, je prends le café avec eux... ».

15 février 1915 « ... Aujourd'hui je suis dans les bois, occupé avec quelques autres à faire des claies pour transporter nos batteries afin qu'ils marchent là-dessus au-dessus de la boue. Il fait toujours un temps de pluie et de neige mais le temps est supportable. Nous sommes dans un bois très épais sur la colline. De là nous avons une vue magnifique... A l'heure où je vous écris, nous sommes dans une cabane d'infanterie et nous allons déjeuner... ».

21 février 1915 « ... Depuis quelques temps, nous avons beaucoup de travail. Bientôt nous irons camper dehors... ». Cela semble indiquer que Lucien Ginane est logé dans une maison en dur à Frémeréville.

3 mars 1915 « ... je suis dans le bois à construire des cabanes. Le canon tonne toujours et tout près de nous... ».

Jeudi 4 mars 1915 « ... Aujourd'hui il fait un bel après-midi. J'en profite pour monter sur la colline au-dessus de notre village [Frémeréville] avec mon ami Richard et nous voilà à écrire... Constamment le canon ne cesse de tirer. Voilà que les boches tirent sur les grosses pierres à gauche de la colline où nous sommes installés à écrire. Tous les jours, c'est pareil...

Ce matin nos avions ont survolé les lignes boches. On les voyait très bien et je vous assure qu'on leur a lancé des obus en quantité. Je crois qu'ils ont abattu un des nôtres... ».

Lundi 9 mars 1915 « ... Je suis allé à Pagny chercher de la paille pour les fantassins. Aujourd'hui je suis dans le bois. Il fait un temps épouvantable. Il pleut. Nous sommes dans une mauvaise cabane. On gèle de froid aux pieds.... ».



2. Lucien Ginane cantonne dans le Bois de la Reine (22 mars -13 août 1915)

Lundi 22 mars 1915 « ... Me voilà à présent dans la Meurthe-et-Moselle. Après toute une nuit de marche, nous sommes arrivés à bon port. A tous les points de vue, l'installation où nous sommes ne vaut pas celle d'où nous venons. Nous sommes loin de tout. Le village le plus proche est à 8 km. Comme habitation, nous avons des cabanes faites avec des gerbes de blé depuis la fin de septembre. C'est tout humide et mal construit. Enfin à la guerre comme à la guerre ! Pour faire boire les chevaux, il faut aller dans un étang à 2 km. De la boue à pleins souliers ! ... ».

Vendredi 26 mars 1915 « ... Nous voilà dans les bois à notre nouvelle installation. Aujourd'hui de grand matin, on voulait que nous allions faire de nouvelles baraques. De l'endroit où nous sommes, c'est extrêmement loin. Nous faisons l'étape à cheval. Je vous assure que nous sommes constamment dans la boue et qu'il pleut presque tous les jours... ».

Dimanche 28 mars 1915 «... Etant dans le bois en train de nous chauffer avec tous ceux de nos pièces... Toujours à faire des baraques en espérant que, peut-être, elles serviront pour nous.... Ces jours-ci, il fait un peu froid mais dans le bois, on sent beaucoup moins la bise... ».

5 au 12 avril 1915 [D'après Carole Lesne] « De fortes attaques sont déclenchées sur tout le front de la **Woëvre**, pour essayer de chasser les Allemands de la pointe de **Saint-Mihiel**. Notre groupe en batterie près de **Flirey** tire pour sa part 16 000 obus dans les 4 premiers jours.

Le ravitaillement est très dur à assurer, car la pluie ne cesse guère de tomber et les caissons de munitions doivent circuler sur des pistes et routes où les roues s'enfoncent dans la boue jusqu'à 50 ou 60 cm.

Malheureusement ces attaques ne donnent pas de gros résultats et d'autres parts nous avons des déboires dus probablement au calibrage des obus fabriqués récemment et qui nous font exploser plusieurs de nos canons, presque dans tous les groupes... ».

Dimanche 25 avril 1915 « ... Au milieu des bois, nous sommes isolés et éloignés de toute habitation... ».

Mardi 4 mai 1915 « ... Aujourd'hui je suis à Boney pour chercher de nouveaux avant-trains et *. Nous avons fait un bon déjeuner sur l'herbe et allons repartir... ».

Jeudi 6 mai 1915 « ... Du bois de la Reine, le tonton Lucien vous envoie un gros baiser... ».

Dimanche 9 mai 1915 « ... Ici après 2 jours de pluie, il fait beau et le vent souffle.....

Là-bas, chez nous, vous avez en ce moment des journées splendides. La campagne doit être magnifique mais malheureusement elle doit être aussi très triste. N'y a-t-il pas trop de misère dans le pays. Comment va-t-on s'arranger pour les récoltes ? Il ne faut pas compter sur nous pour les enlever car cette guerre n'est pas prête à finir... ».

Mardi 11 mai 1915 « ... Toujours dans le Bois de la Reine. Il fait très beau... Je vais bien... ».

Vendredi 14 mai 1915 « ... Toujours dans le Bois de la Reine. Je vois assez souvent Georges [Chambon, un parent qui sera tué au combat deux mois plus tard à Flirey le 21 juillet 1915] ... ».

Vendredi 14 mai 1915 « ... Hier je fus à Ménil-la-Tour pour charrier des pierres sur la route avec mes deux chevaux. Je voudrais bien faire ce travail tous les jours. Nous remplacions le Génie pendant 2 jours, quelques attelages seulement. A mon grand étonnement, j'y ai rencontré Georges [Chambon]. La veille, il se trouvait avec moi. Nous avions soupé ensemble. Dans la nuit, ils ont quitté Amanvillers pour aller sans repos, je crois, à Ménil-la-Tour. Aujourd'hui il pleut. Ce matin dans notre secteur, il y a eu une grande attaque ainsi que du côté de Saint-Mihiel, de Verdun et des Eparges. A la lisière de notre bois, nous ne voyons que fumée et éclairs d'obus. Ce doit être terrible ! En attendant avec patience le jour béni de la délivrance... ».

Dimanche 23 mai 1915 « ... Toujours dans le Bois de la Reine... ».

Samedi 29 mai 1915 « A présent nous commençons à prendre courage depuis que l'Italie est rentrée en guerre à nos côtés. C'est vraiment énorme d'avoir une si grande puissance pour combattre pour le droit et la civilisation contre la barbarie germanique.... ».

Lundi 31 mai 1915 « ... Du Bois de la Reine... ».

Dimanche 6 juin 1915 « ... Il est 9 heures du soir. Je rentre d'une corvée que nous avons faite sur la route à charrier des pierres. Hier soir à six heures, je fus livré nos pierres... ».

C'est avec peine que j'apprends le départ d'Arthur pour Orange. J'espère bien qu'il ne viendra pas sur le front... Quelle tristesse pour vous qui avez tous vos enfants dans cette effroyable guerre. Toujours de nouveaux efforts ! Quelle désolation pour toutes les familles françaises ! ... ».

11 juin 1915 « ... Il est 10 heures du matin. Je suis assis devant ma cabane à l'ombre des grands arbres... ».

Lundi 19 juin 1915 « ... De Sanzey, je vous envoie mes meilleures pensées... ».

Sanzey est le village le plus proche, à deux kilomètres, du Bois de la Reine.

23 juin 1915 « ... Aujourd'hui je vais à Sanzey... ».

Dimanche 11 juillet 1915 « ... Souvenir de Sanzey... ».

Lundi 17 juillet 1915 « ... Voici les listes de permission établies. Il y en a 24, ce qui fait 8 hommes à chaque départ. Il ne doit y avoir que 3 départs par mois. Je dois être à la 20^{ème} liste. J'espère bien que d'ici là cette cruelle guerre sera terminée... ».

1^{er} août 1915 « ... De Sanzey, je vous envoie ces fleurs... ».



3. Lucien Ginane à Lagney (13 août 1915 - 5 octobre 1915)

14 août 1915 « ... Depuis hier, nous sommes à ... Nous voilà à Lagney, un village un peu plus en arrière [de 5km] ... Souhaitons que nous reviendrons saufs et vainqueurs.... ».

19 septembre 1915 « ... Les permissions sont suspendues pour quelques temps... ».

26 septembre 1915 « ... Ici, il fait toujours très beau. Les vendanges commencent cette semaine... ».

2 octobre 1915 « Souhaitons que cette terrible lutte soit vite terminée et amène l'écroulement complet de ces affreux Prussiens... ».

Mardi 5 octobre 1915 « ... En ce moment nous avons un surcroit de travail. Aujourd'hui nous quittons le village [Lagney] pour revenir à l'ancien [Sanzey] ... ».

4. Lucien Ginane revient à Sanzey (5 octobre 1915 - 28 décembre 1915)

7 octobre 1915 « Depuis 3 jours nous avons quitté le village de Lagney pour revenir à l'ancien, Sanzey. A choisir, nous aurions préféré rester à Lagney. Il s'en manque qu'ici nous soyons aussi bien ».

12 octobre 1915 « Ici c'est calme ces temps-ci. On parle même que nous allons partir pour la Serbie... ».

La batterie de Lucien Ginane rejoindra l'Armée d'Orient quinze mois plus tard.

Lundi 25 octobre 1915 « ... Je vous envoie la carte du pays où je me trouve [Sanzey]... ».

Samedi 30 octobre 1915 « ... Aujourd'hui je suis sentinelle à l'entrée du village. C'est ma dernière garde. C'est 1 heure de l'après-midi. Il fait un bon soleil et la neige a fondu... Nous sommes encore au même endroit. Hier du côté de Saint-Mihiel, il y avait une attaque... ».

31 octobre 1915 « ... Ces temps-ci, il nous arrive de nouvelles troupes venant de Champagne. Il paraît que c'était horrible de voir un pareil carnage pour avoir si peu gagné de terroir... Il peut se faire que je vienne bientôt en permission... ».

5. Lucien Ginane en permission à Saint-Jean-de-Malcap (28 décembre 1915 - 3 janvier 1916)

13 décembre 1915 « ... Bientôt, je l'espère, je viendrai vous voir... ».

Jeudi 16 décembre 1915 « ... Je viens vous dire qu'à la fin du mois je serai auprès de vous pour une permission de six jours. Je ne puis vous fixer le jour de mon arrivée mais je serai là pour le jour de l'an ».

Dimanche 26 décembre 1915 « ... J'arriverai à St-Géniès [*Gard, près de Sauzet*] ... ».

28 décembre 1915 « ... J'arriverai demain à destination [*à Malcap*]... ».

3 janvier 1916 fin de la permission et retour à Sanzey.

6. Lucien Ginane revient à Sanzey (4 janvier 1916 - début mars 1916)

7 janvier 1916 « ... Ici il fait mauvais temps. Aujourd'hui, venant du ravitaillement, j'ai rencontré M. Monredon de Saint-Jean-de-Maruéjols. Sa compagnie allait aux tranchées... ».

[Il y a une lacune de deux mois dans la correspondance de Lucien Ginane (janvier et février 1916)].

7. L'Historique des 27^{ème} et 28^{ème} batteries en 1915

Les 27^{ème} et 28^{ème} batteries se trouvent dans le **secteur du bois Bas**.

Début janvier 1915, pluies continuelles, brouillard, boue. L'abri de la 4^{ème} pièce s'écroule ; constructions d'abris hors sol.

L'hypothèse faite le 6 janvier de l'existence d'une 2^{ème} batterie de 77 [allemande] installée derrière le Haricot au S, est confirmée par un renseignement fourni par le poste d'observation de Liouville. Tirs des deux côtés sur le secteur bois Bas-Bricourt.

Le 2 février 1915, sur la demande du Lieutenant-colonel du 157^{ème}, la 2^{ème} section ouvre le feu sur la pièce de 88 situées sur Loupmont. De retour à l'observatoire, le capitaine Mellon est blessé par un éclat de 77 à la tête. Le coup le fait vaciller, mais il continue à diriger avec énergie le tir de sa section et refuse d'être évacué. En une matinée, le 4 février 1915, 100 projectiles allemands sont tirés.

Le 26 février 1915, le capitaine, étant d'observation à Liouville, aperçoit près de la clairière du Mont, un certain nombre de fumées qui semblent indiquer la présence d'un campement. La section exécute un tir à obus explosifs. Les allemands répondent avec des 105. Installation dans le **bois de Vignand (Vignot ?) près de Frémeréville** ; changement de secteur, installation Forêt de la Reine.

Fin mars 1915, préparatifs de départ pour Flirey.

Préparation d'une attaque générale pour chasser les Allemands de la pointe de Saint-Mihiel. Problèmes d'explosions des canons dans presque tous les groupes.

5 avril 1915 - intervention au NE de Flirey entre la ligne de chemin de fer de Toul à Thiaucourt et la route de Flirey à Essey. Ouverture du feu dans le but de faire des brèches dans le réseau de fil de fer.

6 avril 1915 - l'attaque de la veille, qui avait échoué, reprend à 9 H, exécutée par le 163^{ème} RI. En 1 H 1/2 le 163^{ème} RI perd : officier 1 tué, 3 blessés, hommes 172 tués et 268 blessés.

7, 8, 9 et 10 avril 1915 - nouvelles attaques, participation à l'Est et à l'Ouest de la route Flirey-Essey pour faire diversion. Plus de 10 000 obus durant les 4 premiers jours.

Mai-juin 1915 : même secteur.

Juillet-août 1915 : tirs d'artillerie de part et d'autre, et petites attaques pour faire quelques prisonniers. Il ne reste presque plus rien du village de Flirey. Pour l'église, seul le clocher restait encore visible entre quelques pans de murs du village détruit !

Août-septembre 1915 : même vie aussi bien aux échelons dans la Forêt de la Reine qu'aux batteries près de Flirey. Le secteur reste animé et le cimetière établi en arrière, a enseveli de nombreux cadavres. Le Lieutenant-colonel Vinet est remplacé le 20/09/15 par le Lieutenant-colonel Tranie.

Fin décembre 1915 - une expérience est faite pour toute la Division avec le personnel porteur des engins contre les gaz asphyxiants, dans les conditions réelles : L'existence de la vague gazeuse ennemie est signalée par l'infanterie des tranchées à l'aide de cornes et klaxons destinés à suppléer le téléphone dans le cas où il ne fonctionnerait pas.

Pour les lourdes pertes du 163^{ème}, un monument à sa mémoire a été érigé par les amicales du régiment et du 363^{ème} et inauguré en 1933 face à l'église.

4. Départ pour la bataille de Verdun (début mars 1916)

Début mars 1916, le groupe de Lucien Ginane participe à la bataille de Verdun. Cette bataille de Verdun a duré du 21 février au 19 décembre 1916. Elle fera 362 000 tués ou blessés Français et 336 000 Allemands. C'est une des batailles les plus longues et les plus cruelles de cette guerre.

Chapitre V

Lucien Ginane participe à la bataille de Verdun (mars 1916 - juin 1916)

Nous retrouvons Lucien Ginane, le 8 mars 1916 à Ménil-aux-Bois dans la Meuse. Il est en route pour Verdun où il combattra de la mi-mars 1916 à mi-juin 1916. Fin mars 1916, sous les obus dans les tranchées de Verdun, il revoit pour la dernière fois son frère Fernand qui sera tué au combat quatre mois plus tard, le 28 juillet 1916.

8 mars 1916 : « ...Toujours bien portant et au même village [*Ménil aux Bois*]... ».

12 mars 1916 : « ... Me trouvant un moment sur les collines qui entourent le village et faisant une belle après-midi, je vous annonce que ma santé est toujours satisfaisante. Ce soir à la nuit, nous quittons Ménil aux Bois pour nous rapprocher sans doute de Verdun où, ces jours-ci, la lutte devient intense... J'ai toujours confiance en l'avenir... Souhaitons que la tragédie qui se déroule en ce moment soit bientôt terminée et nous amène les beaux jours d'autrefois. J'espère que vous avez toujours de bonnes nouvelles de Fernand. Pauvre petit depuis si longtemps dans les tranchées. Souhaitons-lui bonne chance et bon courage. Espérons que le sort qui l'a favorisé jusqu'à maintenant continuera à l'abriter dans cette tourmente... ».

21 mars 1916 : En route pour Verdun « Aujourd'hui nous avons fait une petite étape et sommes cantonnés dehors. Je crois que nous allons du côté de l'Argonne, non loin de Verdun. Là, j'aurai la chance de rencontrer Fernand. Cela me ferait bien plaisir ainsi qu'à lui. Il fait assez beau heureusement... ».

21 au 31 mars 1916 : Sa dernière rencontre avec son frère Fernand. Une fois au cours de ces dix jours, Lucien Ginane peut voir son frère Fernand. Lucien Ginane décrit leur rencontre dans sa lettre du 12 août 1916 à sa fiancée : « ... Nous avons eu le plaisir de nous rencontrer et de nous embrasser dans de bien tragiques circonstances, devant l'ennemi, les obus sifflant, tonnant, éclatant, et si loin des nôtres et de notre midi si doux et si calme. Hélas, notre joie fut de courte durée et les exigences impérieuses du combat n'ont pas tardé à nous séparer, chacun retournant à son poste, à son devoir... ».

Arthur Ginane y fait allusion dans sa lettre du 18 août 1916 : « Lucien me racontait leur rencontre [*avec Fernand*] aux portes de l'enfer de Verdun alors que le cher petit, encore tout imprégné des souffrances et des horreurs endurées sous ce terrible bombardement, quittait, sale et fatigué mais courageux et confiant quand même, ce sol ingrat, tourmenté où chaque motte de terre est abreuvée de sang et retournée, martelée par les obus ».

7 avril 1916 : « ... Toujours bien portant... ». Il n'y a pas d'autre carte pour la période du 21 mars au 25 avril 1916. Lucien Ginane n'avait pas le temps d'écrire.

25 avril 1916 : « ... Je viens vous dire qu'aujourd'hui nous quittons le bois de Brabant [région de Verdun] et la position. Nous partons sur l'arrière pour quelques jours de repos. Tous nous sommes contents de quitter le côté de Verdun. Après avoir bien souffert et couru

bien des dangers, j'espère que quelques jours de tranquillité nous permettront de nous refaire.... Nous arrivons à l'instant au village Raulincourt aux bois. Il est tout démoli... ».

D'après Carole Lesne « les 27^{ème} et 28^{ème} batteries du 38^{ème} RAC appartenaient à la 76^{ème} DI qui a été dirigée sur Verdun à la mi-mars 1916. Le groupe s'est installé à la côte 304 jusqu'à la fin mars 1916 puis il aurait été dirigé vers Récicourt à la fin avril et aurait cantonné dans les bois... ».

Chapitre VI

Lucien Ginane à Herbéviller près de Saint-Dié dans les Vosges (15 juin 1916 - 20 décembre 1916)

Après une lacune de deux mois, du 25 avril 1916 au 15 juin 1916, dans sa correspondance, nous retrouvons Lucien Ginane le 15 juin 1916 à Herbéviller dans les Vosges, à quelques kilomètres de Saint-Dié. Il est chargé du ravitaillement des batteries. Il travaille la nuit et dort le jour. Il va y rester six mois jusqu'au départ pour Salonique au début du mois de décembre 1916. Un déclic s'est produit chez lui. Il est devenu véritablement amoureux de sa fiancée et lui envoie presque tous les jours des lettres passionnées à partir du 13 juillet 1916.

Il est très éprouvé par la mort au combat de son frère Fernand, le 28 juillet 1916. Il quitte Saint-Dié le 2 décembre 1916 pour Lentilly, dans la région Lyonnaise, où son groupe se prépare à la guerre dans les Balkans avec l'Armée d'Orient.

15 juin 1916 : « ... Ici il pleut tous les jours. Toutes les nuits, je marche pour ravitailler nos batteries qui se trouvent à 16 km. Heureusement j'ai trouvé une chambre avec un bon lit où je me repose très bien le jour... ».

22 juin 1916 des environs de Saint-Dié [Herbéviller] « ... Je vais toujours bien... ».

1. L'abondant échange de lettres avec Alix Dombre (13 juillet - 29 octobre 1916)

Le projet de mariage avait été arrangé entre les deux familles. Lucien Ginane et Alix Dombre ne se connaissaient que très peu ou, peut-être même, pas du tout. A leurs fiançailles, ils étaient étrangers l'un à l'autre. Mais le temps fait son œuvre. Deux ans d'attente, de correspondances, de soucis partagés, d'inquiétudes communes font naître chez eux de profonds sentiments d'amour.

Lucien Ginane confie plus tard à son frère Arthur (5 novembre 1917) : « Pauvre chère Alix, [...] Aujourd'hui ce n'était plus pour moi une étrangère. Depuis que je l'avais connue et revue de temps à autre, je ne faisais que l'aimer et l'adorer de plus en plus fort. C'était une jeune fille très douce, aimable et caressante. Aussi je ne vivais que pour elle et pour les beaux jours de bonheur prochains qui allaient remplacer les dures épreuves... ».

Un déclic s'est produit. A partir du 13 juillet 1916, il lui envoie presque tous les jours des lettres passionnées, chastes et pudiques, de trois à quatre pages ! Il la vouvoie comme il

est de règle à l'époque. Il lui dit combien il est impatient de pouvoir vivre auprès d'elle. Il lui dit combien ses lettres lui font plaisir. Elle lui répond, sans doute sur le même ton. Nous ne savons pas ce que les lettres d'Alix Dombre sont devenues. Aucune ne figure dans nos archives familiales.

Par discrétion, nous ne citerons pas les propos amoureux échangés. Mais ces lettres donnent de précieuses indications sur la vie de Lucien Ginane à Saint-Dié, sur ses occupations et sur les risques qu'il court. En voici des extraits :

13 juillet 1916 : « ...Ici, c'est toujours pareil, des combats, des morts, des blessés. On ne voit rien encore qui puisse arrêter ce terrible carnage qui se joue chaque jour... Hier la ville de Saint-Dié a été victime d'un bombardement par avions qui, heureusement, n'a pas fait de mal. Aujourd'hui, le temps n'étant pas au beau, les boches ne peuvent venir faire une excursion. Sans quoi, cela serait déjà fait, surtout pour un 14 juillet ! ... ».

16 juillet 1916 : « ... Arthur se trouve au camp de Darensec au bord du Lac Vert près de Munster... Ici le temps est toujours orageux. Il pleut tous les jours. Malgré tout, ce mauvais temps est préférable pour nous car il nous offre la tranquillité des avions. Ce matin encore, ils sont venus jeter des bombes sur certains villages sans causer trop de dégâts.... ».



20 juillet 1916 : « ... Aujourd'hui il fait beau. Aussi les gens du village sont tous allés faire leurs foins.... ».

22 juillet 1916 : « ... Voilà deux jours que nous sommes en grand travail... Arthur se trouve non loin de moi. D'après ce que l'on vient de me dire, il serait au repos sans doute pour partir à Verdun ou dans la Somme... ».

23 juillet 1916 : « ... Hier dans notre secteur, il y a eu un violent bombardement de part et d'autre. Je crois, d'après les dires, que les boches ont fait 4 prisonniers, des nôtres du 163^{ème} mais, par contre, ils ont eu beaucoup de pertes.... Voilà 3 à 4 jours qu'il fait assez beau. C'est l'été qui s'amène dans les Vosges... ».

24 juillet 1916 : « J'ai reçu votre colis.... Toujours des combats, toujours des morts et jamais la fin.... ».

25 juillet 1916 : « Il est bien malheureux de voir disparaître ainsi cette pauvre jeunesse. Il est vrai que c'est pour une cause sacrée... Ici dans les Vosges, tout paraît calme pour le moment et nous n'avons pas à nous plaindre. Ces jours-ci le temps a bien changé. Voilà les beaux jours qui s'amènent. Bien que notre travail ne se fasse que de nuit, nous avons largement le temps de nous reposer dans la journée.... ».

27 juillet 1916 : « Je ne sais pas si nous resterons encore longtemps ici dans les Vosges. Le bruit court depuis quelques jours que nous devons partir. Je vous assure que je ne le désire pas. Ici nous n'avons pas à nous fâcher, la tranquillité absolue à tous les points de vue aussi bien pour le travail que pour le danger. Cet après-midi, nous devons passer la revue de masques asphyxiants ainsi que la revue de santé... Il n'y aurait rien de rare à ce que nous allions prendre part à la terrible lutte qui se joue dans la Somme.... ».

29 juillet 1916 : « Ici il fait un temps superbe. Nous sommes très bien à respirer l'air pur des Vosges... ».

31 juillet 1916 «Il fait très beau ces jours-ci et les avions boches, tous les matins, viennent faire une excursion chez nous. Ce matin, il y avait un boche juste au-dessus de notre village. Les pièces de canon lui tiraient sans discontinuer. Par moment, il était encadré par les obus et nous croyons même qu'il a été touché. Vraiment c'était joli à voir ! Malheureusement nous n'avons pas eu la satisfaction de le voir s'abattre. Il s'est tout-de-même échappé.... ».

2 août 1916 : « ... Depuis hier, je souffre des dents. Tout cela n'est rien, avec un peu de chaleur, cela me passera. Avec le temps qu'il fait ici en ce moment, il n'est pas rare d'attraper froid, voilà d'où provient mon mal.... Demain dimanche, mon frère Arthur doit venir passer la demi-journée avec moi à Herbéville. Quelle joie et plaisir de nous voir ici sur le front ensemble et de pouvoir causer de tous ceux qui nous sont si chers.... Jusqu'ici tout est calme dans notre secteur. Les avions sont beaucoup moins fréquents qu'avant, le canon ne tire presque plus. On est à se demander si nous sommes en guerre... ».

2 août 1916 : «J'arrive de la pêche qui n'a pas été bien fructueuse aujourd'hui. Aussi j'en ai profité pour me baigner dans la rivière Meurthe. Ces jours-ci, il fait des journées accablantes de chaleur. Vraiment on ne se dirait plus ici dans les Vosges, la chaleur est aussi forte que dans notre midi, pour le moment. Chère Alix, je vous remercie de vos charmantes lettres et gentilles cartes... ».

3 août 1916 : « ... Ces temps-ci, tout est calme dans notre secteur. Le bruit du canon a cessé. On ne se dirait plus en guerre. Si cela pouvait continuer ainsi, nous en serions très heureux... ».

6 août 1916 : « Toujours très beau temps ! Aussi cet après-midi, un avion boche vient de passer sur le village en continuant toujours sa route sur l'arrière. Malgré la canonnade, il a poursuivi tout de même sans cesser de bombarder quelques villes... ».

2. La mort de son frère Fernand Ginane, le 28 juillet 1916

Lucien Ginane apprend le 12 août 1916 que son frère Fernand est mort pour la France quinze jours plus tôt, le 28 juillet 1916, à Nieuport en Belgique. Il est bouleversé.

12 août 1916 : il écrit à Alix Dombre : « ... J'ai appris la triste et inconsolable nouvelle que mon jeune frère Fernand vient d'être tué au champ d'honneur. Pauvre petit ! Lui si courageux, si confiant dans l'avenir ! Il me semble le voir à Verdun où nous avons eu le plaisir de nous rencontrer et de nous embrasser dans de tragiques circonstances, devant l'ennemi, les obus sifflant, tonnant, éclatant, et si loin des nôtres.... Pauvre Fernand, si fort, si beau !... ».

14 août 1916, à Alix Dombre : « ... La triste nouvelle est arrivée à ma famille par M. l'aumônier [Elie Gounelle]. Ce cher petit avait longuement causé avec lui. Il avait été ému religieusement de ce que lui avait dit M. l'aumônier. Il avait accepté avec joie un nouveau testament et avant de se séparer, ils sont allés au cimetière militaire honorer la tombe d'un soldat protestant mort récemment. Hélas, 4 jours après, le cher petit tombait, frappé mortellement. Pauvre Fernand, lui si fort, si beau qui faisait la joie de nous tous ! Nous ne le reverrons plus ! J'ai vu mon frère Arthur et je lui ai annoncé la triste nouvelle.... ».

Arthur Ginane vient de recevoir une nouvelle affectation. Il se trouve depuis cinq jours dans la même division que Lucien Ginane où il est en charge de l'abattoir de Saint-Dié.

16 août 1916, à Alix Dombre : « ... Mon frère Arthur se trouve ici à St-Dié affecté à ma Division. Hier, dans l'après-midi, j'ai eu le plaisir de l'avoir près de moi à Herbéviller... ».

Pauvre Fernand, il a fait son devoir jusqu'au bout sans jamais se plaindre ni se décourager. C'était un bon fils, un bon frère et un vaillant soldat... Je voudrais être auprès de ma famille pour consoler mes vieux parents et les aider à supporter leurs grandes douleurs. Etant tout près de mon frère Arthur, notre chagrin sera moins grand, nous pourrons parler de notre cher Fernand... ».

Lucien Ginane bénéficie à cette occasion d'une permission de quatre jours dans sa famille.

Lundi 21 août 1916, à Alix Dombre : « ... Je suis à Malcap depuis samedi matin. J'ai trouvé mes parents bien affligés. C'est une terrible épreuve pour nous tous. Je partirai jeudi à 10h du matin et je serai à St-Géniès à 1h. Je serai venu plus tôt avec grand plaisir mais nous avons la batteuse en ce moment, ce qui donne beaucoup de travail à la maison... ».

25 août 1916 « ... J'arrive à Seveux avec un temps superbe... ». Seveux dans la Haute-Saône, une étape sur le retour à St-Dié.

3. Retour à Saint-Dié (27 août 1916 - 23 octobre 1916)

27 août 1916, à Alix Dombre : « Chère Alix, j'ai beaucoup pensé à vous... Pendant le voyage, j'ai pu voir beaucoup de camarades avec qui j'avais fait mon service militaire...

Aujourd'hui ils se trouvent au 2^{ème} de montagne, tout près de nos positions. Je pourrais peut-être les voir de temps en temps... Je suis arrivé hier matin à St-Dié et je suis allé voir mon frère Arthur pour lui donner des nouvelles de la famille.... J'irai le revoir après-demain pour lui donner plus de renseignements... ».

28 août 1916 : « ... Je suis toujours à Herbéviller faisant le même travail. J'irai voir mon frère Arthur à Saint-Dié. Ici les journées sont belles et il fait moins chaud que dans notre midi... ».

30 août 1916 : « ... En ce moment, nous ne faisons pas grand-chose. Nos officiers sont en permission et disposons d'une plus grande liberté... la Roumanie qui vient de se ranger à nos côtés... ».

1^{er} septembre 1916 : « ... Je vous remercie des renseignements que vous me donnez au sujet de Lucien [Sabatéry]. Je suis très heureux de le savoir dans un hôpital à Paris où il aura les soins voulus.... Tout est calme. On ne se dirait plus en guerre... ».

4 septembre 1916 : « ... Aussi, ma chérie, je vous engage à m'écrire tous les jours pour ne pas me laisser dans le souci et la peine. Mon frère Paul vient d'obtenir la réforme n°1 avec une pension de 100 francs par an. La pension n'est pas grande mais peu importe, le voilà à présent à l'abri du danger. Il n'aura plus l'affreux cauchemar de retourner au front.... Mes dents ne me font pas aussi mal que hier. J'irai à St-Dié me les faire arracher... Hier j'ai vu mon frère Arthur qui faisait une promenade en voiture... Bientôt je pense, nous viendrons tous deux en permission, sans doute le mois prochain... ».

6 septembre 1916 : « ... Hier, j'ai fait arracher à St-Dié la dent qui me faisait mal. Tout a bien marché. J'ai vu mon frère Arthur... ».

8 septembre 1916 : « ... Tout à fait rétabli de mon mal de dents... ».

Le 8 septembre 1916, son ami Ernest Richard, de Molières-sur-Cèze, lui écrit de Saint-Etienne : «Tu me donneras des nouvelles de la batterie. Le bonjour à la * pièce, à Jonquet, Dussaud, Blanc et Noël qui, je pense, est toujours avec vous tous. ».

11 septembre 1916 : « ... Je suis très heureux de savoir que Lucien [Sabatéry] va de mieux en mieux... Le bruit court que notre groupe devrait partir pour Salonique... Nous allons peut-être changer de village car notre batterie de tir s'est éloignée du côté de Fraisa mais encore rien de sûr ... Le temps est sombre et pluvieux ».

14 septembre 1916 : « ... Nous devons partir pour Salonique mais c'est un autre corps qui part à notre place.... Quelle chance nous avons eu ! Il est bien préférable de rester ici dans les Vosges que d'aller dans un climat qui n'est pas sain et de risquer sa vie pendant un long trajet en mer où les sous-marins font beaucoup de victimes... La saison commence à devenir mauvaise. Le froid se fait sentir et amène la tristesse, presque plus de soleil, toujours la pluie et bientôt la neige... Léonce est à Malcap pour une permission de 8 jours... ».

15 septembre 1916 : « ... Toujours dans les Vosges où la saison commence à devenir mauvaise... ».

16 septembre 1916 : « ... Ici toujours le brouillard et la pluie... ».

18 septembre 1916 : « ... Ces temps-ci, je pense beaucoup à la mort de notre très cher Fernand que nous ne reverrons plus.... Hier dimanche, j'attendais mon frère Arthur pour passer la demi-journée ensemble mais il n'est pas venu. Ses occupations ont dû l'en empêcher.... Avant-hier, nos pièces de tir contre avions ont réussi à toucher un avion boche qui survolait nos contrées. Obligé d'atterrir, il faisait tout son possible et toucha chez lui. Il parvint à réussir mais nos batteries qui le tenaient à l'œil, se mirent à lui tirer dessus dès qu'il fut à terre. Elles parvinrent à le mettre en feu et, sans doute, à tuer les aviateurs... ».

20 septembre 1916 : « ... Aujourd'hui, je suis allé à St-Dié voir mon frère Arthur... Nous craignons d'être relevés, un jour ou l'autre, pour être dirigés soit à Verdun soit sur la Somme. Le bruit court toujours que nous pourrions aller à Salonique.... Je vous dirai, chère Alix, que j'éleve des lapins. J'en ai huit qui sont magnifiques. Cela me distrait beaucoup, surtout que pendant la journée, je ne sais que faire de mon temps. Aussi je ramasse de l'herbe en me promenant et je suis bien content de voir ces petites bêtes... ».

23 septembre 1916 : « ... Chère Alix, je suis tout-à-fait bien. A comparer mon sort avec le pauvre fantassin, quelle différence ! Que de souffrances doivent endurer tous ces braves de l'infanterie qui tombent tous les jours sans compter sur le champ de bataille.... Cet après-midi, il faisait beau temps et je suis allé promener à 700 mètres, à la roche des Hauts-champs. De là, je dominais toute la vallée de Saint-Dié et tous les villages environnants. C'était un très beau coup d'œil à voir.... A bientôt de vous embrasser... Demain je vous enverrai les hommages à la Roche des Hauts Champs que de jeunes amoureux ont inscrit sur la Roche... ».

24 septembre 1916 : « ... Il est minuit et je rentre de ravitailler.... Aujourd'hui dimanche, j'ai été invité à dîner chez ma propriétaire où je couche... Il a fait une belle journée, ce qui m'a valu d'aller porter des vivres à l'échelon, un travail que je ne fais pas d'habitude... J'ai été commandé et je me suis acquitté de mon devoir. Je suis parti à 3h de l'après-midi pour ne rentrer qu'à minuit. C'est une corvée bien longue mais assez agréable par beau temps... ».

26 septembre 1916 : « ... Avant-hier, les boches ont bombardé le village de Bonipaire où se trouvait notre échelon. Il ne s'y trouve plus depuis 8 jours. Il est un peu plus loin au village de Verpellière. Dans ce bombardement, un officier et un soldat ont été tués et 2 ou 3 civils blessés. Tous ces villages ne sont qu'à 1500 ou 2000 mètres des lignes boches et donc faciles à canarder. Quoique [ils soient] très près, il est rare que les boches leur tirent dessus. Il faut que les nôtres leur en aient fait autant. Ici, on effectue beaucoup de tirs de représailles... ».

29 septembre 1916 : « ... J'arrive du ravitaillement... Je tombe de sommeil. Je vais dormir et faire de beaux et doux rêves dont vous êtes l'objet... ».

30 septembre 1916 : « ... Il fait mauvais temps et j'ai allumé du feu dans ma chambre pour me chauffer... Je suis très heureux d'apprendre que Mr votre père et mon cousin Chambon vont aller dimanche à Malcap. Mes parents seront très contents de les revoir...

Hier, je fus à Saint-Dié voir mon frère. Il pense venir en permission vers le 15 octobre. Quant à moi, je ne peux pas fixer une date... ».

2 octobre 1916 : « ... Je souffre en silence et je suis bien malheureux d'être si loin de celle que j'aime tant... Je pense venir en permission vers le 20 ou 25 de ce mois... ».

6 octobre 1916 : « ... Mes parents ont été très contents d'avoir la visite à Malcap de M. Dombre. J'espère que la blessure de Lucien [Sabatéry] ne le laissera pas estropié et qu'il pourra guérir complètement même si ce doit être long.... ».

8 octobre 1916 : « ... Je viendrai en permission le 20 ou le 21 de ce mois... Vous me disiez dans votre lettre de m'arrêter chez vous. Je voudrais bien vous être agréable mais je crains de vous déranger.... Je viendrai vous rendre visite pendant ma permission...

Demandons à Dieu qu'Il nous donne à tous la santé et que rien de plus ne vienne nous attrister. Mais en pensant à mon cher frère Fernand, je suis bien affligé, je ne sais pas quand je serai content, je crois jamais ! Mon frère Arthur part en permission le 12 de ce mois.... ».

10 octobre 1916 : « ... Ici le temps est beau depuis deux jours.. Hier, il y a eu une attaque. Toute l'après-midi, le canon n'a pas cessé de tirer, chose qui n'arrive pas souvent dans notre secteur... Cet après-midi je vais aller ramasser des champignons... ».

14 octobre 1916 : visite de l'aumônier militaire : « ... Demain matin, je vais à Saint-Dié au culte où j'ai été invité par l'Aumônier militaire [protestant], M. Pfender. Il est venu me voir dernièrement à Herbéviller. Les circonstances ont voulu que je ne m'y trouve point. J'étais en corvée. Peut-être que demain j'aurai le plaisir de lui parler... ».

A l'évidence, Lucien Ginane apprécie la visite de l'aumônier militaire, M Pfender, comme son frère Fernand avait été heureux de s'entretenir avec le pasteur Elie Gounelle. Les Ginane de Saint-Victor-de-Malcap étaient des protestants pratiquants. La famille comptait plusieurs pasteurs du côté maternel des Bouët. Lucien Ginane et ses frères ont fait leur première communion. Croyait-il en Dieu dans cette période de sa vie ? Il n'en parle que très rarement dans ses lettres. Il espère que la guerre va se terminer et que la paix va revenir mais il ne demande pas à Dieu de l'amener. Il dénonce souvent les horreurs de la guerre mais sans jamais reprocher à Dieu de permettre qu'elles se produisent.

4. Lucien Ginane en permission à Saint-Jean-de-Malcap du 23 octobre 1916 au 2 novembre 1916

23 octobre 1916 : Lucien Ginane est à Sainte-Jean-de-Malcap en permission. Il écrit de Malcap à Alix Dombre : « ... Me voici au milieu de ma famille... Hier dimanche, je suis allé chasser dans la vigne où j'ai eu le plaisir de tuer un beau lièvre du poids de 8 livres.

Aujourd'hui lundi, je voudrais bien y aller faire un tour mais il pleut... Demain mardi, je serai des vôtres... ».

C'est la dernière lettre de Lucien Ginane à Alix Dombre retrouvée dans nos archives.

24 octobre 1916 : Lucien Ginane est en visite à Sauzet.

31 octobre 1916, sur le chemin du retour : « ... Je vous envoie à tous un bonjour de Lyon ».

2 novembre 1916 : « ...Me voici arrivé à bon port [à Saint-Dié dans les Vosges]... ».

5. Nouveau retour à St-Dié et départ pour Lentilly, Salonique et les Balkans (3 novembre 1916-2 décembre 1916)

3 novembre 1916 : « ... Bien reçu le colis... ».

15 novembre 1916 : « ...Je vais bien... ».

21 novembre 1916 – Alix Dombre lui écrit : « ... Je fais des vœux pour que vous restiez le plus longtemps possible dans les Vosges... ». Le départ pour Salonique semble proche.

2 décembre 1916 – Le départ pour Salonique a été décidé. Lucien Ginane se rend à Lentilly (Rhône) où son régiment prépare son départ pour les Balkans : « ... Sommes en route... ».

23 décembre 1916, une carte postale de Lentilly.

Le 31 décembre 1916, il a une permission de quarante-huit heures à Saint-Jean-de-Malcap et Sauzet.

Jean-Claude LACROIX

Sources :

- Archives familiales de la famille Ginane
- Historique 274^{ème} Régiment d'Artillerie
- Historique 38^{ème} Régiment d'Artillerie
- Témoignage de Léon CLAUDE du 38^{ème} Régiment d'Artillerie durant 14-18
- L'Illustration 1914-1919 (12 volumes)

Principaux sites internet consultés :

<http://38eartillerienimes.voila.net/page1/index.html>

<http://chiroubles.plaforet-jambon.pagesperso-orange.fr/alexandre1.html>

http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/Sites-et-vestiges-de-la-Grande-Guerre/salonique-cerna-sujet_1406_1.htm
<http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1428>

* * * * *

Nous retrouverons Lucien Ginane affecté à l'Armée d'Orient (1917–1918) dans la seconde partie de cette étude qui paraîtra dans le prochain cahier. (ndlr)